

**Figures marquantes de notre histoire – Le siècle des Patriotes****4^e rencontre : Honoré Mercier (1840-1894)**

Conférence prononcée le 4 décembre 2019 à l'auditorium de la Grande Bibliothèque

Invité : Claude Corbo, politologue et ancien recteur de l'UQAM

Animateur : Éric Bédard, historien

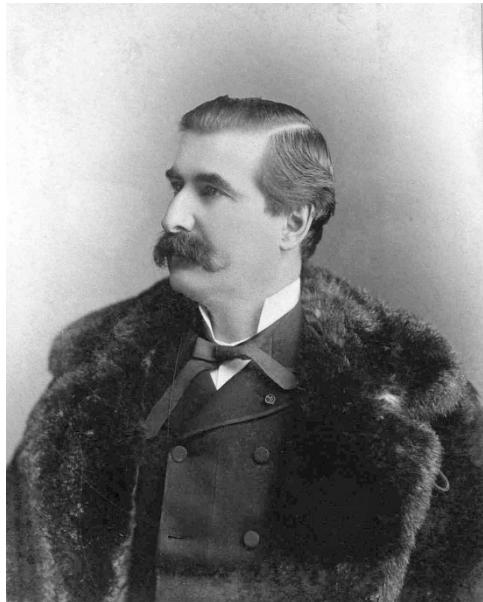
Date de publication : 13 janvier 2020

Note : Il s'agit d'une adaptation du texte « Introduction » publié dans *Honoré Mercier, Discours 1873-1893*, Montréal, Del Busso Éditeur, 2015.

Neuvième premier ministre de la Province de Québec (1887-1891), chassé du pouvoir pour des soupçons non-démontrés de corruption, après y avoir brillé par l'envergure de son action gouvernementale imaginative, innovatrice et réformatrice, y incluant une projection de la province et de la nation canadienne-française à l'échelle internationale, Honoré Mercier a laissé des traces significatives tant dans l'histoire du Québec que dans la mémoire collective. Son nom a été attribué à un pont important reliant l'île de Montréal à la rive sud, à un édifice de Québec appartenant à l'Assemblée nationale et logeant les bureaux du premier ministre, à une circonscription électorale fédérale, à une variété d'établissements fournissant des services publics (hôpital, écoles secondaires, piscine), à des parcs, et à un grand nombre d'odonymes un peu partout au Québec. Il est de plus reconnu comme personnage historique à la fois par le gouvernement du Canada et par celui du Québec.

Cette présence de Mercier dans la mémoire collective résulte de son action politique pendant les trois premières décennies de la Confédération canadienne.

En effet, tant pendant ses années dans l'opposition parlementaire à Québec que pendant ses années au pouvoir, Mercier s'est signalé à la fois par son libéralisme politique réformiste, par sa volonté de modernisation des institutions politiques et juridiques et de la société, par le souci du développement économique fondé sur le développement des chemins de fer, sur la mise en valeur des ressources naturelles et sur le développement industriel, notamment grâce au savoir-faire et à des capitaux étrangers, par l'importance accordée au développement de l'éducation. De plus, Mercier est animé son vif nationalisme



Honoré Mercier (1840-1894). Source :
Wikimedia Commons, domaine public.
Photo : Jules-Ernest Livernois.

consacré à la défense et à la promotion des Canadiens-français au Québec et ailleurs au Canada, là où leurs droits linguistiques et scolaires sont attaqués, et aussi par sa défense de l'autonomie de la province.

La situation des Canadiens français au Canada et les difficultés qui leur sont causées par des majorités peu tolérantes ont aussi amené Mercier à se faire le promoteur infatigable d'un « Parti national » joignant aux libéraux des conservateurs « nationaux » plus attachés à la protection de l'autonomie du Québec et refusant d'être les défenseurs inconditionnels et serviles du Parti conservateur fédéral. Cette idée d'un « Parti national » des Canadiens français est antérieure à

l'exécution de Riel ; mais elle est puissamment stimulée aux yeux de Mercier par l'événement. L'idée est vivement combattue par Laurier qui appréhendait qu'elle ne fasse surgir un symétrique Parti national des Canadiens anglais majoritaires, ce qui serait désastreux à ses yeux pour la nation canadienne-française du Québec et du reste du Canada. Le « Parti national » de Mercier, attaché exclusivement à la protection et à la promotion des intérêts des Canadiens français catholiques, préfigure des formations politiques ultérieures, également issues d'autres traumatismes politiques subis par le Québec, comme le Bloc populaire, né en 1942 de la victoire des partisans canadiens-anglais majoritaires de la conscription au plébiscite canadien du 27 avril 1942, et le Bloc Québécois, mis au monde en 1991 dans le sillage du rejet de l'accord du lac Meech.

Porté au pouvoir à la fin de janvier 1887, après avoir dirigé l'opposition officielle en Chambre pendant quatre ans et avoir constamment et durement combattu l'hégémonie du Parti conservateur et la défiance d'une partie importante de l'Église catholique, Mercier exerce le pouvoir avec énergie, ambition, appétit, esprit d'entreprise, de façon charismatique, flamboyante et éloquente, jusqu'à la fin de 1891. Cette année-là, au moment



où il est au zénith de sa trajectoire politique, après une grande victoire électorale en 1890 et un voyage triomphal en France et en Italie où il est reçu et décoré par le président de la République française et par le pape Léon XIII, une combinaison de magouilles politiques, dans lesquelles il n'a pas été directement impliqué, d'un entourage qu'il contrôle insuffisamment, et d'une faillite financière personnelle avec des dettes quatre fois supérieures à ses actifs, donnent à ses adversaires les moyens de le chasser définitivement du pouvoir. Promoteur inlassable de l'union politique nationale des Canadiens français mais chef politique polarisant, Mercier peut certainement être tenu pour l'un des grands premiers ministres que le Québec a connus, en même temps qu'il vit la tragédie d'un leader politique habile, puissant, visionnaire, courageux, mais trahi et détruit, non seulement par les agissements de ses plus fidèles collaborateurs, mais aussi par des failles de caractère qui ne pardonnent pas.

Origines et première formation d'un homme politique

Honoré Mercier naît le 15 octobre 1840, à Saint-Athanase d'Iberville, cinquième fils d'un cultivateur. Il est de la septième génération d'une lignée dont le premier ancêtre, Julien, est arrivé en Nouvelle-France en 1647. Le jeune Honoré subit une influence importante de son père, Jean-Baptiste. Grand admirateur de Louis-Joseph Papineau, ce dernier, pendant la Rébellion de 1837-1838, a tiré des coups de feu, a caché d'autres patriotes plus compromis que lui et les a conduits à la frontière des États-Unis, et a été emprisonné quelque temps par les autorités. À ses fils, Jean-Baptiste a appris qu'ils étaient membres d'un peuple « conquis, mais jamais soumis ». En 1852, aux célébrations de la Saint-Jean-Baptiste au village voisin de Saint-Jean-sur-Richelieu, Honoré entend des discours patriotiques, dont celui d'un avocat, journaliste et homme politique, Charles Laberge, qui fait l'éloge des Fils de la Liberté. Il vit, ce jour-là, une initiation saisissante à la politique et à l'histoire récente et au culte de la nationalité canadienne-française. Il en conservera un très vif souvenir toute sa vie et même, bien plus qu'un souvenir, une véritable orientation de fond de sa pensée politique.



Collège Sainte-Marie, entre 1870 et 1920. Source : Wikimedia Commons, domaine public.

Un temps commissaire d'école, Jean-Baptiste a fait instruire ses fils. Sur ce point aussi, le père influencera fortement le fils. Honoré entreprend en 1854 le cours classique des Jésuites au collège Sainte-Marie de Montréal. Cette expérience semble avoir été à tous égards heureuse. Honoré organise des débats, développe ses talents oratoires, siège au conseil des jeux, commande un corps de milice, lit avidement, notamment les auteurs classiques, découvre et admire la France, entend aussi des hommes politiques tels Papineau. Il étudie avec application, au point de se rendre malade de surmenage. Au total, il sort heureux de ses études classiques et très reconnaissant pour ses éducateurs jésuites envers lesquels il se reconnaîtra une très grande dette qu'il s'efforcera de rembourser une fois devenu premier ministre.

Ses études classiques terminées, Mercier s'adonne à compter de 1862 à l'étude du droit, à Saint-Hyacinthe d'abord chez des avocats libéraux, dont un neveu de Papineau, puis à Montréal en 1864. Son certificat d'admission à l'étude de la profession d'avocat est daté du 7 avril 1862 et est signé par Antoine-Aimé Dorion, bâtonnier, et par Médéric Marchand,

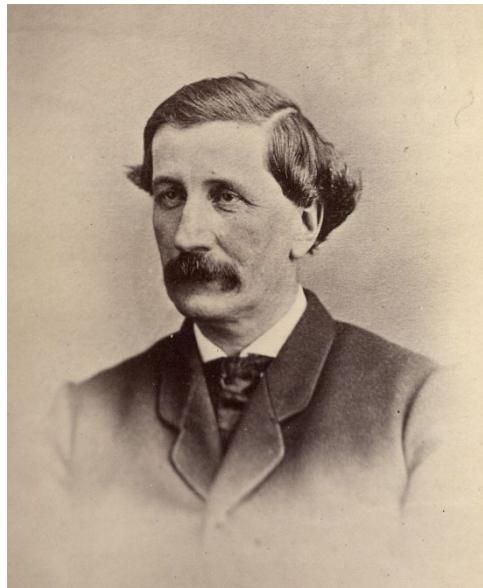


secrétaire du Barreau. L'avocat Augustin-Cyrille Papineau figure sur son brevet d'étudiant en date du 17 avril.

Il achèvera sa formation d'avocat à compter de janvier 1864 auprès de Médéric Marchand, à Montréal. Parallèlement, il devient journaliste, puis correspondant parlementaire, puis rédacteur en chef du journal conservateur proche de Georges-Étienne Cartier, le *Courrier de Saint-Hyacinthe*. Il est admis au Barreau le 3 avril 1865, quelques jours après le décès de son père. Le droit sera pour lui une source de revenus et aussi de relations et d'influences utiles pour une carrière politique. Il pratiquera à Saint-Hyacinthe jusqu'à son installation à Montréal en 1881. L'admission à la pratique du droit lui permet aussi de pouvoir épouser, le 29 mai 1866, Léopoldine Boivin, qu'il a rencontrée à la fin de 1862, dont il s'est épris sur-le-champ, qui sera le grand amour de sa vie et la mère de sa fille Élisa. À ses yeux, Léopoldine est « *belle comme une Vierge de Murillo* ». Hélas ! Léopoldine, souffrant depuis longtemps d'une santé fragile, meurt le 16 septembre 1869. Avare de confidences sur cet aspect de sa vie, il demeurera inconsolable du décès de Léopoldine. Le 8 mai 1871, il épouse une cousine de sa première femme, Virginie Saint-Denis, qui l'accompagnera toute sa vie et lui donnera une autre fille et deux garçons.

Premiers engagements politiques

Tout en poursuivant ses études de droit, Mercier s'implique en politique. Il participe en 1863 à une élection partielle au service du candidat conservateur, le beau-frère de Georges-Étienne Cartier, contre l'un des avocats du bureau où il effectue ses études, Maurice Laframboise. Ce dernier est élu. Dans le *Courrier de Saint-Hyacinthe*, il commente des enjeux politiques. Il évoque l'indépendance du Canada de l'Angleterre compte tenu que cette dernière ne serait peut-être pas prête à défendre militairement le Canada contre une volonté annexionniste des États-Unis et qu'elle veut entre-temps que le pays la compense financièrement pour les soldats britanniques qu'elle y maintient. Plus encore, Mercier s'insurge contre la demande croissante du Haut-Canada d'obtenir au Parlement du Canada-



Maurice Laframboise (1821-1882).
Source : BAnQ, domaine public.
Photo : Studio of Inglis.

Uni la représentation selon la population. Au moment de la création de l'Union en 1840, la population du Haut-Canada étant moindre que celle du Bas-Canada, le Haut-Canada a arraché la parité de représentation parlementaire avec le Bas-Canada. À présent que le Haut-Canada est plus populeux, il réclame la représentation selon la population : traîtrise inacceptable pour Mercier qui voit dans un tel arrangement la « *mort sociale du peuple canadien-français* ». Il critique aussi, dans un texte du 31 décembre 1862, l'esprit de parti qui fait que si « [une] *action, [une] mesure vient de nos adversaires, je la condamne* ». Pour lui, la division, selon les lignes de partis, opposant des Canadiens français à d'autres Canadiens français

ne peut qu'être préjudiciable aux intérêts supérieurs de la nation. Mercier, malgré les sympathies politiques de son père, malgré qu'il ait des patrons libéraux, est plutôt près des conservateurs. Il ferraille notamment contre les libéraux, plus radicaux, trop intransigeants et critiques envers le clergé, comme ceux de l'Institut canadien, ou encore Louis-Antoine Dessaules, que combat férocelement l'évêque de Montréal, Mgr Ignace Bourget. Pour sa part, Mercier agit comme cofondateur en 1865 et président d'un cercle appelé l'Union catholique de Saint-Hyacinthe qui combat l'Institut canadien local.

De grands changements politiques se préparent au Canada. Les difficultés de l'Union de 1840, comme la présence grandissante des États-Unis au sud, amènent des discussions entre les deux provinces du Canada-Uni d'une part, et le Nouveau-Brunswick et la Nouvelle-Écosse d'autre part, pour former une plus large union de colonies britanniques d'Amérique du Nord. Ce projet est piloté par des politiciens conservateurs, comme Cartier. Le projet accroîtrait la minorisation à la fois démographique et politique des Canadiens français dans un ensemble politique plus vaste, ce qui trouble profondément Mercier. Incapable de soutenir dans son journal le projet confédératif, il démissionne du *Courrier à*

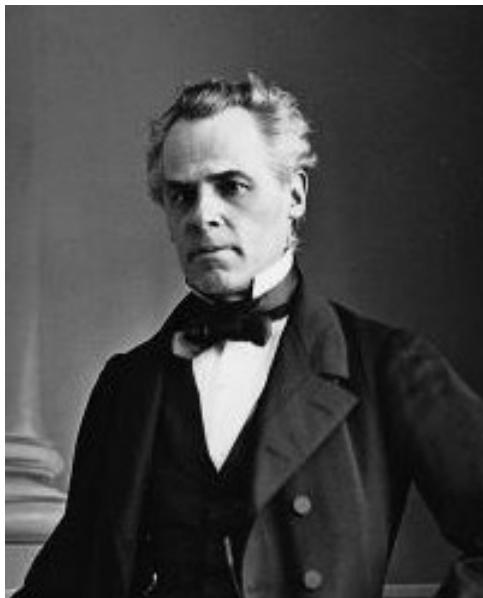


l'été 1864. Cela lui est difficile. Cependant, il préfère abandonner sa première famille politique plutôt que ses idées. Il retournera brièvement au journal en 1866, mais le quittera de nouveau pour une question de principe. En effet, alors que le Parlement du Canada-Uni refusait certaines demandes des deux colonies maritimes associées au projet de confédération, Georges-Étienne Cartier accepte que le Bureau colonial de Londres procède lui-même à l'arbitrage du différend. Pour Mercier, cela est inacceptable. Parce que, pour lui, la nation passe avant le parti, il rompt avec les conservateurs. Le Parlement britannique adopte l'Acte de l'Amérique du Nord britannique qui entre en vigueur le 1^{er} juillet 1867. Mercier finit par se résigner au projet de Confédération et il se rapproche du Parti libéral la même année. Si la politique le passionne toujours, ses perspectives personnelles à cet égard sont bien incertaines, puisqu'il a abandonné les conservateurs et est une recrue dans les rangs libéraux.

Le décès de Léopoldine et l'obligation de gagner sa vie convergent pour le plonger plus que jamais dans son travail d'avocat, notamment en matière criminelle.

Le « Parti national » de 1871 et l'élection au Parlement fédéral

En 1871, des jeunes libéraux, dont Mercier, et de jeunes conservateurs, en désaccord avec l'autorité de Cartier et avec le « Programme catholique » que les ultramontains imposent au parti conservateur, forment un premier « Parti national » avec un programme voué d'abord aux intérêts des Canadiens français. Ce programme comporte des propositions applicables pour certaines au Québec et pour d'autres au Canada. Parmi ces propositions, plusieurs demeureront chères à Mercier tout au long de sa carrière politique : abolition du Conseil législatif, réforme des lois électorales (scrutin secret, fin du double mandat), réforme de l'administration de la justice, réforme des lois d'éducation (dont la création d'écoles des métiers et l'amélioration de l'enseignement), octroi de terres gratuites aux colons, contrats de travaux publics aux plus bas soumissionnaires, développement de chemins pavés. Ce programme est prêt pour les élections fédérales qui se tiennent à l'été



George-Étienne Cartier (1814-1873).
Source : Wikimedia Commons, domaine public.

1872. Mercier, secrétaire du « Parti national », est accepté comme candidat du Parti libéral et il est élu député de Rouville.

Au Parlement fédéral, Mercier observe avant d'intervenir. Le 14 mai 1873, il prononce un grand discours, minutieusement préparé comme il a appris à le faire pour plaider devant les tribunaux. Deux années plus tôt, la législature du Nouveau-Brunswick a adopté une législation qui abolit pratiquement les droits à l'école confessionnelle des catholiques de la province, tant Irlandais qu'Acadiens. Ces droits sont pourtant protégés par l'Acte de l'Amérique du Nord britannique. Un député fédéral du Nouveau-Brunswick propose à la Chambre des communes une motion demandant le désaveu par le gouvernement fédéral des lois scolaires discriminatoires adoptées par cette province. L'enjeu est complexe, particulièrement pour les députés québécois au Parlement fédéral. En effet, selon l'AANB, l'éducation est une compétence exclusive des provinces ; faire désavouer une loi provinciale en matière d'éducation par le gouvernement fédéral risque de créer un dangereux précédent pour l'autonomie des provinces, notamment du Québec. Par contre, ce sont les droits scolaires des minorités catholiques, le plus souvent de langue française, partout au Canada, qui sont en cause. Mercier donne préséance à la protection des droits des minorités. À ses yeux, tous les députés doivent se porter à la défense des droits des minorités. De telles minorités se retrouvent partout au Canada, notamment au Québec. Si on laisse sacrifier les droits des minorités religieuses et linguistiques dans une province, on ouvre une véritable boîte de Pandore.

Ce discours ne sert pas l'orateur auprès des dirigeants du Parti libéral, malgré son résultat net qui a pour conséquence de mettre le gouvernement conservateur de John A. Macdonald en minorité. Ce dernier se tire d'affaire en envoyant le dossier au Conseil privé à Londres. Macdonald sera toutefois renversé plus tard la même année à propos de sollicitation de



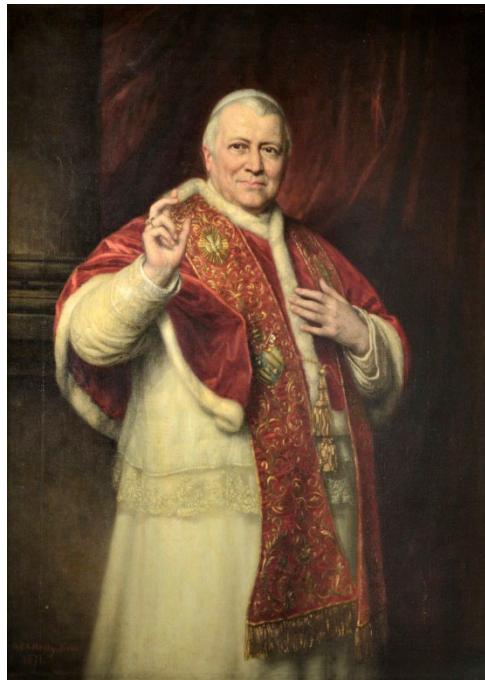
fonds auprès du Canadien Pacifique. Un gouvernement libéral est formé sous Alexander Mackenzie. Personne ne songe à Mercier comme ministre : sa liberté de propos dans son discours du 14 mai, une allusion à une éventuelle indépendance du Canada, dérangent les libéraux. Sans majorité, le premier ministre Mackenzie décide de convoquer des élections pour janvier 1874. Pour le comté de Rouville, les dirigeants du parti préfèrent à Mercier un autre candidat, plus docile et moins menaçant. Mercier décide de se retirer, car être candidat indépendant aurait divisé le vote libéral et fait élire le candidat conservateur. Il retourne à la pratique du droit.

La longue marche vers le pouvoir

Après son passage au Parlement fédéral, Mercier n'en a certainement pas fini avec la politique. Mais il lui faudra accepter une longue marche d'une douzaine d'années pour parvenir au pouvoir. Cette marche se poursuivra malgré qu'elle débute par d'amères défaites.

Les Conservateurs sont solidement installés au pouvoir à Québec depuis les débuts de la Confédération. À Ottawa, le gouvernement libéral d'Alexander Mackenzie sera un interlude entre deux longues dominations conservatrices, de 1867 à 1873 et de 1878 à 1896. De manière générale, l'Église catholique est à l'aise avec le Parti conservateur et une bonne partie de ce dernier adhère sans difficulté au « Programme catholique » de la mouvance ultramontaine de l'Église, dont l'évêque de Trois-Rivières, Mgr Louis-François Laflèche, est l'un des plus puissants porte-parole. En plus, le « libéralisme » que professe le Parti libéral au Canada et, surtout au Québec, est assimilé à divers courants idéologiques et politiques portant le même nom ici et en Europe et qui sont jugés hostiles à l'Église, au clergé, à la religion catholique. Il est vrai que nombre de « libéraux » québécois, de Louis-Joseph Papineau aux « Rouges » et aux membres de l'Institut canadien, avaient pris leurs distances avec l'Église, pour dire les choses sobrement.

Il faut se souvenir aussi qu'en 1864, le pape Pie IX publie son célèbre *Syllabus* relevant les « principales erreurs de notre temps », dont le socialisme et aussi le libéralisme. Ceci désavantage les candidats *libéraux* aux élections provinciales ou fédérales, par rapport à ceux du Parti conservateur, jugés plus fidèles aux enseignements du catholicisme. En 1877,



Pape Pie IX (1792-1878). Source : Wikimedia Commons, domaine public. Peintre : G. P. A. Healy.

plus tard dans sa carrière, il ne ratera pas une occasion d'en prononcer lui-même de semblables. Entre-temps, il appuie par deux fois Laurier dans des élections et est à ses côtés quand il est élu au Parlement fédéral en 1878. Lors des élections générales tenues cette année-là, Mercier tente d'obtenir l'investiture à la convention libérale dans le comté de Saint-Hyacinthe. Il y échoue, car la direction du parti ne tient pas à avoir un « nationaliste » dans ses rangs. Laurier, que Mercier a beaucoup aidé dans ses tentatives pour se faire élire, ne lève pas le petit doigt pour lui. Bon soldat, Mercier se met à l'œuvre pour prononcer des discours durant la campagne électorale. Rapidement, Mercier et les dirigeants libéraux se rendent compte que le candidat conservateur dans Saint-Hyacinthe mène une forte campagne et que le candidat libéral ne fait pas le poids. Finalement, les responsables libéraux se ravisent et convainquent leur candidat de céder la place à Mercier. À peine celui-ci est-il désigné candidat libéral que les conservateurs se déchaînent contre lui. Une arme nouvelle est mise au point contre lui personnellement. On collige des articles qu'il avait publiés dans le *Courrier*, une décennie plus tôt, et dans lesquels il dénonçait les

Wilfrid Laurier, membre du Parti libéral et animé de grandes ambitions politiques, décide de prendre le taureau par les cornes. Il prononce à Québec, le 26 juin, un discours dans lequel il distingue soigneusement et méticuleusement le libéralisme canadien, d'inspiration britannique et qui est politique et réformiste, du libéralisme européen anticlérical et anticatholique. Le libéralisme au Canada, dit Laurier, n'est pas révolutionnaire. Ce discours positionne Laurier comme grand leader politique libéral au Québec et aussi au Canada et commence un long processus de dédouanement théologique et moral du libéralisme canadien.

Mercier est impressionné par le discours. Sans doute aurait-il aimé le prononcer lui-même ; et,



libéraux de l'époque et encensait le Parti conservateur, et on en fait une brochure qui circule largement. En substance, disent les conservateurs, Mercier, « [...] *c'est un homme à idées mobiles comme le vent et sa nature a beaucoup de ressemblances avec les girouettes.* [...] *M. Mercier peut changer d'opinion selon les besoins et les tentations.* [...] ». [M. Mercier] *est un homme en qui on ne peut reposer aucune confiance.* » Le candidat se défend avec force et acharnement. Mais, le 17 septembre, le soir des élections générales, il subit la défaite par la marge crève-cœur de six votes. Par delà cette dure défaite, le destin politique qui attend Mercier n'est pas fini, mais il se déroulera désormais à Québec et essentiellement au Québec plutôt que sur la scène fédérale où Laurier occupe déjà beaucoup de place dans le Parti libéral.

Le 2 mars 1878, le lieutenant-gouverneur du Québec, Luc Letellier de Saint-Just, un libéral nommé en 1876 par le gouvernement libéral de Mackenzie, signifie au premier ministre conservateur Charles-Eugène Boucher de Boucherville qu'il refuse de le maintenir en poste en déclinant de signer une loi qu'il juge inconstitutionnelle. Il demande au chef de l'opposition libérale, Henri-Gustave Joly de Lotbinière, de former un gouvernement. C'est ce que l'on appellera le « coup d'État de Letellier de Saint-Just ». Comme le gouvernement libéral n'a pas de majorité en Chambre, des élections générales ont lieu le 1^{er} mai 1878 : 31 libéraux, 32 conservateurs et 1 conservateur indépendant penchent vers les libéraux sont élus. Joly de Lotbinière forme un gouvernement minoritaire qui parvient à se maintenir au pouvoir. Mais il a besoin de renforts. Aussi, le 30 avril 1879, Honoré Mercier est assermenté comme solliciteur général dans le gouvernement. Il est élu député de Saint-Hyacinthe le 3 juin suivant, lors d'une élection partielle. Il sera ministre pendant six mois. Vu la répartition des sièges en Chambre, le gouvernement est à tout moment menacé d'un vote de censure. Le chef de l'opposition conservatrice Joseph-Adolphe Chapleau multiplie les manœuvres pour persuader des députés libéraux de quitter leur camp pour former avec lui un nouveau gouvernement ; il en convainc cinq. Pour sa part, le Conseil législatif à majorité conservatrice décide de bloquer le vote du budget. Le premier ministre Joly demande au nouveau lieutenant-gouverneur nommé par les conservateurs revenus au pouvoir à Ottawa, Théodore Robitaille, de déclencher des élections. Robitaille refuse et confie au chef conservateur Chapleau le mandat de former un gouvernement. Le 31



Joseph-Adolphe Chapleau (1840-1898).
Source : Wikimedia Commons, domaine public. Photo : Notman.

octobre, un nouveau gouvernement est formé sous la direction de celui qui est déjà un fort adversaire de Mercier, Joseph-Adolphe Chapleau.

Même si son mandat de ministre n'a duré que six mois dans un gouvernement à l'appui parlementaire très fragile et instable, Mercier a aimé l'expérience et il s'est découvert - ou confirmé - un goût pour l'exercice du pouvoir. Mais, avant d'y parvenir, il devra siéger sur les banquettes de l'opposition pendant sept années au cours desquelles il mènera une incessante offensive contre les premiers ministres conservateurs Chapleau, Joseph-Alfred Mousseau, John Jones Ross et Louis-Olivier Taillon. À vrai dire, Mercier aurait pu parvenir au pouvoir plus rapidement s'il avait succombé aux invitations lancées par deux fois par Chapleau, en 1880 et en 1881, pour l'intégrer à un cabinet de coalition, en lui laissant même miroiter dans un premier temps la possibilité de lui succéder comme chef de gouvernement. Chapleau, qui a des difficultés avec son aile ultramontaine, ce qui menace sa majorité en Chambre, et qui sait qu'il y a dans le Parti libéral des radicaux qui mettent des obstacles à l'éventuel succès électoral de la formation politique, trouve intéressante l'idée d'une alliance des modérés des deux partis qui serait stable et capable de gouverner efficacement. Mercier trouve aussi du mérite à l'idée mais il est très prudent. La première fois que le projet est mis de l'avant, il discute par personnes interposées et fixe son prix, dont l'abolition du Conseil législatif dominé par des conservateurs nommés à vie. Le projet de coalition s'ébruite. Les ultramontains s'y opposent vivement, notamment parce qu'ils attachent la plus grande importance à l'existence d'un conseil législatif qui est un rempart contre les projets politiques inspirés par le libéralisme. Les libéraux plus radicaux ne sont pas plus enchantés par l'idée de la coalition avec des conservateurs. Un an plus tard, le 30 mars 1881, Mercier et Chapleau discutent en tête-à-tête. Cette fois, Mercier ajoute comme

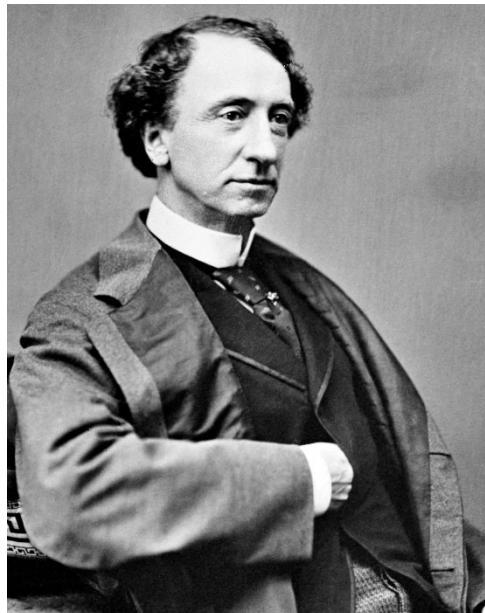


condition que Chapleau quitte le poste de premier ministre. Le projet de coalition échoue une deuxième fois. Ce genre de tractations peut être périlleux pour un politicien. Aussi, à plusieurs reprises, Mercier s'emploiera à démontrer publiquement qu'il n'a jamais rien demandé à Chapleau, que l'idée de coalition était celle du premier ministre en poste, et que les discussions ont toujours été engagées à l'initiative de ce dernier.

Au départ, la carrière de député de l'opposition fait hésiter Mercier. La rémunération est fort modeste et il a des responsabilités familiales croissantes. Aussi, au début de 1881, il décide de s'installer à Montréal où il pourra développer sa pratique d'avocat et ses revenus. La population de Saint-Hyacinthe le presse de demeurer député du lieu, ce qu'il accepte.

Ses hésitations quant à la carrière politique s'estompent rapidement. À partir de Montréal, son nouveau lieu de vie et de pratique juridique, Mercier s'implique davantage dans les affaires de son parti. Ainsi, lors d'une convention des libéraux montréalais, le 29 mars 1881, il prononce un important discours traitant à la fois de l'organisation du parti dans la région et des positions philosophiques et politiques de la formation. Sur l'organisation, il met de l'avant une structure qui accroît le contrôle des militants. Sur le deuxième thème, à propos duquel Laurier s'est illustré par son discours de 1877 sur le libéralisme canadien, Mercier précise comment son parti n'est en aucune manière anticatholique ou antireligieux : « *Qu'on le sache donc une fois pour toutes : nous répudions toutes les doctrines impies, révolutionnaires ou socialistes qui bouleversent le vieux monde. Nous sommes pour les libertés et nous condamnons tous ceux qui les foulent aux pieds et cherchent à les écraser par des persécutions religieuses ou politiques.* » Il est donc tout à fait possible d'être à la fois bon catholique et bon libéral. Mercier reviendra à plusieurs reprises sur ce thème pendant ses années dans l'opposition pour libérer le Parti libéral de la réputation sulfureuse dont le courant ultramontain et une partie de la hiérarchie de l'Église catholique québécoise s'efforcent de l'entourer. À la fin de 1884, Mercier rappelle que le Parti libéral « *loin de répudier les idées chrétiennes, les cultive avec amour et s'incline avec respect devant les croyants convaincus qui ont honoré et honorent encore ses drapeaux* ».

Ses interventions publiques visent aussi à préparer le parti aux élections attendues en 1881. Elles ont effectivement lieu le 2 décembre. Dès le 25 novembre, Mercier est réélu par



John A. Macdonald (1815-1891).
Source : Wikimedia Commons, domaine public. Photo : Mathew Brady.

politiques et culturels qui confrontent la société québécoise et8 interpellent son gouvernement, et aussi de préciser sa propre pensée politique dans l'espoir de parvenir un jour au pouvoir. Et comme le 18 janvier 1883 Joly de Lotbinière démissionne comme chef du Parti libéral et de l'opposition parlementaire et désigne Mercier comme son successeur, c'est alors au poste de premier ministre qu'il peut aspirer et se préparer.

Par delà la critique quotidienne du gouvernement, notamment en regard des affaires de patronage ou de transactions douteuses ou des détails des choix budgétaires, quelques enjeux majeurs retiennent l'attention de Mercier et dessinent les grandes orientations d'une politique. Ainsi, il veut moderniser les institutions politiques, par exemple en proposant, le 2 juin 1880, l'abolition du Conseil législatif ou, le 1^{er} mai 1882, celle du cens d'éligibilité pour être candidat à l'Assemblée législative. Aussi, il s'inquiète de la place du Québec dans le cadre fédéral canadien. D'une part, le gouvernement fédéral sous la direction de John A. Macdonald gruge continuellement l'autonomie des provinces, et ce, soit en intervenant dans des domaines de compétence provinciale, comme les chemins de fer de portée purement locale, soit en exerçant le droit de désaveu de lois provinciales que lui donne la

acclamation dans son comté de Saint-Hyacinthe. Sans adversaire à combattre dans son propre comté, Mercier participe avec ardeur à la campagne électorale. Il se fait ainsi connaître de plus en plus largement par les gens de son parti et par la population en général. Il rend de nombreux services à des candidats libéraux et à son parti. Cependant, le résultat des élections est décevant : le premier ministre sortant Chapleau conquiert 49 sièges, contre 15 pour le Parti libéral.

Mercier se retrouve dans l'opposition pour plusieurs années. Ce sera l'occasion pour lui, à travers un combat incessant contre le gouvernement conservateur, d'étudier en profondeur les enjeux économiques, sociaux,



Constitution de 1867 (non pas pour des raisons de constitutionnalité, mais pour des motifs politiques). Aux yeux de Mercier, Macdonald, partisan de l'union législative complète des colonies britanniques pendant les années de préparation de l'AANB, ne s'est jamais satisfait du compromis qu'est le fédéralisme et recherche la façon de subjuger le pouvoir des provinces. D'autre part, avec l'entrée en vigueur de l'AANB, le fédéral s'est approprié des domaines de taxation (p. ex. : taxe d'accise) qui appartenaient aux provinces, ce qui réduit les sources de financement de celles-ci. En outre, le Québec et l'Ontario reçoivent une subvention annuelle du gouvernement fédéral qui est proportionnellement inférieure à celle versée aux provinces maritimes, avec le résultat que le Québec accumule année après année un déficit budgétaire. Cet état de choses met sérieusement en péril la capacité du Québec à la fois de préserver ses institutions politiques et d'exercer ses compétences constitutionnelles. Heureusement pour Mercier, les libéraux du Québec peuvent compter sur ceux de l'Ontario du premier ministre Oliver Mowat, tout aussi préoccupés de l'autonomie des provinces. Mercier critique aussi l'incapacité des gouvernements conservateurs à la fois de proposer à l'Assemblée législative un budget équilibré – il s'ensuit que la dette de la province, celle qui résulte de dépenses courantes (et non d'investissements) supérieures aux revenus, va en croissant d'année en année – et d'arracher à leurs amis conservateurs d'Ottawa de meilleures subventions pour le Québec. En 1884, Mercier propose à l'Assemblée législative une motion par laquelle l'Assemblée exprimerait « *sa détermination de défendre tous les droits provinciaux et de proclamer l'autonomie qu'elle possède, telle que consacrée par l'Acte fédéral* » ; la majorité conservatrice rejette la motion, ce qui apporte de l'eau au moulin de Mercier affirmant qu'elle est inféodée au Parti conservateur fédéral et qu'un parti « national » est nécessaire. Ainsi encore Mercier attache beaucoup d'importance au développement de l'éducation. En 1881, à la convention des libéraux de Montréal, il déclare que « *le Parti libéral a une grande et noble mission à remplir dans ce pays : c'est d'instruire le peuple, de l'instruire pour le rendre meilleur et libre. Les lumières de l'instruction font disparaître le fanatisme et les préjugés, et dans un pays comme le nôtre où le corps électoral est appelé à décider des questions si graves, il faut songer à éclairer les masses par un vaste système d'instruction primaire, mis à la portée de tous, pour le profit de tous.* » La même année, il appuie fortement le gouvernement qui veut créer des écoles d'arts et métiers. En 1883, intervenant



Joseph-Alfred Mousseau (1837-1886).
Source : LAC-BAC, domaine public.

personnelles et les critiques vitrioliques. Le 6 septembre 1883, à l'occasion d'une assemblée électorale contradictoire à Ville Saint-Laurent où le premier ministre conservateur Mousseau est candidat, Mercier, qui s'est sorti du lit où il soignait une maladie infectieuse, se livre à un réquisitoire sans ménagement contre son vieil adversaire Joseph-Adolphe Chapleau, qu'il a affronté en Chambre, qui lui a proposé, en sa qualité de premier ministre, de se joindre à lui dans un gouvernement de coalition, et qui est depuis l'été 1882 ministre du gouvernement de Macdonald à Ottawa. Par des interrogations publiques sur les sources de l'enrichissement de Chapleau, par le rappel des tentatives de Chapleau pour le recruter dans son cabinet, par la dénonciation des traîtrises commises par Chapleau à l'endroit de membres de son propre parti, Mercier rend irrémédiable sa rupture avec un homme politique dont plusieurs facteurs avaient pu, un temps, le rapprocher. Et, avec l'affaire Riel, Mercier aura une autre occasion d'accabler Chapleau et le discréditer dans l'opinion publique. Il ne ratera pas l'occasion. Pour leur part, les conservateurs ne se privent pas d'attaquer le chef de l'opposition et du Parti libéral. Le 3 juin 1884, se prévalant de son immunité parlementaire, Mercier demande un comité d'enquête sur l'ancien premier ministre Mousseau qui aurait accepté un pot-de-vin de 10 000 \$ pour donner un contrat de

comme chef de l'opposition dans le débat de début de session suivant le discours du Trône, il affirme l'engagement solennel du Parti libéral à « *assurer à nos enfants une éducation pratique et chrétienne* », pour faire taire ceux qui soupçonnent la formation politique de vouloir faire des écoles laïques. Cette profession de foi de Mercier pour les écoles chrétiennes lui vaut cependant quelques oppositions en provenance de la gauche de son parti.

Mais la politique québécoise des années 1880 n'est pas faite que de grands et nobles débats sur des enjeux majeurs de société. Elle se compose aussi d'échanges brutaux où pleuvent les attaques



travaux sur l'édifice du Parlement. La réplique conservatrice arrive sans délai : elle accuse Mercier d'avoir pour sa part accepté la somme de 5000 \$ pour se désister d'une action en déqualification de l'élection de Mousseau et demande aussi une enquête. Deux enquêtes sont lancées. L'enjeu est plus grave pour Mercier que pour Mousseau qui a déjà quitté la politique. À l'automne, Mercier finit par se disculper, au moins aux yeux de ses partisans et d'une partie de l'électorat, en affirmant que le montant qu'il a reçu n'avait pas pour but d'abandonner une action judiciaire, déjà interrompue, mais de payer ses honoraires pour un travail déjà exécuté. Mercier a souvent été attaqué personnellement ; il a souvent attaqué personnellement. Les débats mettant en cause l'intégrité personnelle de l'ancien premier ministre Mousseau ou du chef de l'opposition Mercier n'empêchent pourtant pas ce dernier d'entreprendre à l'automne 1884 une tournée en Ontario, ce qui à la fois accroît sa stature de leader politique et lui permet de vanter l'autonomisme du premier ministre Oliver Mowat.

De toutes les années vécues par Mercier comme député puis chef de l'opposition, 1885 est probablement celle qui a eu le plus d'influence sur son destin politique. C'est l'année de l'affaire Louis Riel, qui se termine par sa pendaison au terme d'un procès entaché de très graves vices de procédure.

Au printemps 1885, le conflit entre les Métis, en bonne partie franco-catholiques, et le gouvernement fédéral, qui avait connu un premier épisode en 1869-1870 au Manitoba, reprend, cette fois en Saskatchewan. Louis Riel, le grand leader des Métis, est revenu d'exil depuis l'été précédent. Le sort des Métis ne peut manquer de préoccuper vivement la population canadienne-française. Un gouvernement provisoire métis est constitué en mars 1885, sous la présidence de Riel, pour promouvoir les intérêts de cette population et défendre ses revendications auprès du gouvernement du Canada. Ce dernier répond plutôt en envoyant des troupes et ce, plus efficacement en recourant au service ferroviaire du Canadien Pacifique. Des affrontements militaires surviennent. Le 15 mai, à l'issue d'un de ces affrontements à Batoche, les Métis sont défaits et Louis Riel, capturé.



Louis Riel (1844-1885). Source : [Wikimedia Commons](#), domaine public.

Mercier a suivi les affaires du Nord-Ouest avec attention. Il prononce un premier discours sur le sujet à l'Assemblée législative le 15 avril 1885 à l'appui d'un vote de blâme contre le gouvernement fédéral pour la manière dont il traite les Métis. Mais, pour Mercier, la présence au sein du gouvernement fédéral de trois importants ministres québécois, dont Hector-Louis Langevin, l'un des pères de la Confédération, et Joseph-Adolphe Chapleau, permet de penser que Riel échappera à la peine capitale, d'autant plus que l'on s'interroge sur son équilibre mental. Aussi Mercier fait-il particulièrement confiance à Chapleau et ne prend pas la tête d'un mouvement pour sauver le chef rebelle. Le procès pour trahison s'ouvre le 20 juillet à Regina. Ce procès apparaît entaché de vices de procédures et d'un manque important d'équité ; ainsi, il n'y a que six jurés, au lieu de douze, et aucun d'eux ne parle français et le juge est réputé pour son hostilité aux Métis. Le 1^{er} août, Riel est jugé coupable de trahison, mais le jury recommande la clémence. Par contre, le juge le condamne à être pendu le 18 septembre. Cette condamnation, dont la mise en œuvre fera l'objet de reports successifs au 10 octobre, puis au 16 novembre, suscite des lames de fond d'émotions. En Ontario, on se réjouit et on demande que l'on pende Riel sans délai. Au Québec, on s'insurge contre la répression dont sont victimes tant leur chef que les Métis franco-catholiques. Mercier demeure sur la réserve, pensant que le gouvernement fédéral acceptera le rapport de l'examen médical jugeant Riel aliéné et qu'il le graciera. Les recours judiciaires se multiplient, mais en vain. Les demandes de grâce, dont la presse québécoise est remplie, sont contrebancées par les exigences en provenance de l'Ontario que le jugement soit appliqué sans faillir. Le 13 novembre, seize députés conservateurs fédéraux du Québec demandent au premier ministre Macdonald d'éviter la pendaison. Surmontant son aversion pour Chapleau, Mercier lui écrit le suppliant de démissionner : « *Si Riel est pendu sans que tu*



démissionnes, tu es un homme fini ; si tu démissionnes, tu sauves Riel. [...] Démissionne, Chapleau, et mets-toi à la tête de la province. Je serai à tes côtés pour t'aider de mes modestes efforts, et bénir ton nom avec notre frère Riel sauvé de l'échafaud. » Chapleau, s'il est ébranlé, s'il songe un instant à démissionner, demeure en poste et se justifie en affirmant qu'« *il y a parfois plus de courage à braver le courant qu'à le suivre* ». Le 16 novembre, Riel est pendu. Le Canada français s'embrase.

Le 22 novembre, environ 50 000 personnes s'assemblent sur le Champ-de-Mars, à Montréal, où de multiples hommes politiques, dont Wilfrid Laurier relâchant un moment sa proverbiale prudence politique, prennent la parole. Mercier, à son tour, prononce un discours relativement bref mais bien médité et bien senti. Dès le début, le discours saisit l'auditoire : « *Riel, notre frère, est mort.* » Ce discours exprime particulièrement bien les sentiments profonds que provoque au Canada français l'exécution de Riel. Il positionne l'orateur comme un leader national de très grande envergure. Mercier a senti que cette occasion solennelle était déterminante non seulement pour la population canadienne-française, mais aussi pour son propre destin politique. Assimilant Riel aux Patriotes de 1837-1838, faisant de lui une incarnation de toutes les minorités et de la lutte incessante de l'humanité pour la justice et la liberté, signalant qu'à l'instar de Jésus-Christ Riel a pardonné à ses « meurtriers », affirmant que l'exécution de Regina a eu des échos à travers le monde, Mercier tire les enseignements de cette tragédie. Il faut, dit-il, que les Canadiens français apprennent à s'unir : « *nous unir pour punir les coupables ; briser l'alliance que nos députés ont faite avec l'orangisme et chercher dans une alliance plus naturelle et moins dangereuse la protection de nos intérêts nationaux* ». Clairement, pour Mercier, la nécessité d'un parti politique national est confirmée par le sort fait à Riel, avec la complicité de députés et ministres conservateurs canadiens-français à Ottawa.

Le discours du Champ-de-Mars donne une stature nationale nouvelle à Mercier. Il n'est plus seulement le chef du Parti libéral et le chef de l'opposition parlementaire ; il est le porte-parole de tous les Canadiens français que révulse l'exécution de Riel. Il exprime à voix haute ce qu'une immense majorité de la population canadienne-française du Québec ressent avec violence. Il peut légitimement penser à constituer une coalition de tous ceux qui rejettent le gouvernement conservateur de Québec qui s'est lui-même réduit au rôle de



serviteur fidèle du gouvernement conservateur fédéral. Comme l'écrit Robert Rumilly dans sa biographie : « *Mercier, comme Papineau à une heure de sa carrière, en exprimant l'indignation générale, incarne l'âme de son peuple.* »

L'occasion politique offerte par l'affaire Riel, Mercier la saisit en comprenant que cela jouera fortement sur son propre destin politique. À plusieurs reprises après le discours du Champ-de- Mars, Mercier, dans et hors l'Assemblée législative, reviendra sur l'affaire Riel. Ainsi, il prendra soin de démontrer méticuleusement toutes les iniquités et tous les vices de procédure qui ont entaché le procès de Louis Riel et transformé sa pendaison en crime judiciaire et politique. Le 7 mai 1886, à l'occasion d'une motion d'un député conservateur national selon laquelle l'Assemblée législative ferait écho aux « *sentiments de regret et de douleur que le Peuple de cette province [...] a universellement manifestés à l'occasion de la déplorable exécution de Louis Riel* », Mercier confronte les ministres conservateurs du gouvernement québécois à un choix incontournable : approuver la motion et rompre avec les conservateurs fédéraux ou la refuser et affirmer leur solidarité avec le gouvernement qui a pendu Riel. La motion sera battue. Mais, il y a une lézarde dans la députation conservatrice à l'Assemblée législative du Québec. Cette lézarde sera pour Mercier une voie de passage vers un « Parti national » et vers la conquête du pouvoir. Et, en plus, Mercier veut que la province de Québec assume pleinement son rôle de « mère-patrie » et de protectrice de tous les Canadiens français de l'Amérique du Nord.

Avec le passage à l'année 1886, les passions déchaînées par la pendaison de Riel s'apaisent ou, du moins, s'intériorisent. Les élections générales s'en viennent et il faut les préparer. Mercier s'y affaire. D'une part, il a déjà commencé à élaborer un programme politique qui ressemble à des idées du programme du premier Parti national de 1871. Il profite d'un discours au Club Letellier de Montréal, le 30 octobre 1885, pour dévoiler les idées maîtresses de son programme électoral. En substance, de multiples réformes sont nécessaires. La Constitution canadienne doit être révisée pour consolider l'autonomie des provinces et leur assurer des revenus suffisants et stables. Des changements doivent être apportés aux institutions politiques québécoises : le Conseil législatif devrait devenir une chambre représentant les différents corps et les différents intérêts de la société québécoise et, pour l'Assemblée législative, il faut élargir le droit de vote aux fils d'agriculteurs, aux



ouvriers, aux instituteurs. Toujours en matière d'institutions, il faut assurer que la fonction publique, ce qu'il appelle le « service civil », soit réformée sur la base d'examens de compétence et de promotion selon le mérite. Les procédures judiciaires doivent être simplifiées et rendues plus efficaces et moins coûteuses. Au plan social, il est indispensable de développer l'éducation et de la rendre plus pratique et plus complète. Au plan économique, il faut notamment accroître la colonisation par des octrois de terres gratuites et par le développement des voies de communication. Il faut aussi développer ce qu'il appelle un « sentiment national véritablement canadien ». À la fin de la dernière session précédant les élections, Mercier prononce un discours reprenant l'ensemble de ses propositions comme travail qui attend la prochaine législature. Une convention de clubs libéraux tenue à Montréal à la fin de juin 1886 avalise les grandes idées de Mercier en y ajoutant des références à la nécessité d'accroître les pouvoirs municipaux pour faciliter la décentralisation, d'améliorer l'administration pour économiser les deniers publics, de mieux réglementer le travail pour protéger les ouvriers, de confirmer les droits des minorités, notamment en éducation, et de renforcer l'aspect pratique, agricole, technique ou professionnel, de l'éducation. Ce programme électoral est voulu comme un programme d'« union patriotique ». Par ailleurs, et de manière tout à fait conséquente par rapport au programme, sur le plan de l'organisation, Mercier pousse l'idée du « Parti national ». Il cherche à détacher de la majorité conservatrice siégeant à l'Assemblée législative des députés, les « conservateurs nationaux », qui réprouvent l'exécution de Riel et la caution que lui apportent les ministres conservateurs à Québec et à Ottawa. Mercier ne démord pas de cette volonté de coaliser libéraux et conservateurs sur la base d'un attachement aux seuls intérêts du Québec, malgré la vive critique de Laurier qui déclare : « *Ce serait simplement un suicide pour les Canadiens français de former leur propre parti [...]. Car ils obligeraient la majorité à s'organiser également en parti politique, et le résultat serait désastreux pour eux.* » Cela ne dissuade nullement Mercier.

En vue des élections générales du 14 octobre, Mercier plonge dans la campagne électorale avec confiance et énergie. Tout en étant libéral, Mercier se présente comme plus que libéral, comme « *Canadien français ayant ressenti comme vous l'injure faite à notre nationalité* ». Il est chef d'une alliance nationale où se retrouvent les libéraux, les



John Jones Ross (1831-1901), 7^e premier ministre du Québec. Source : Wikimedia Commons, domaine public. Photo : William James Topley.

conservateurs « nationaux » et certains ultramontains, appuyés par le grand quotidien *La Presse*, et il affronte les conservateurs incapables de se dissocier de ceux d'Ottawa, les ultramontains fidèles à l'évêque Laflèche de Trois-Rivières, et aussi une bonne partie de la communauté anglo-québécoise, appuyée par le quotidien *The Gazette*, que le nationalisme de Mercier indispose gravement. Le chef de la coalition nationale parcourt la province dans toutes les directions et participe à près d'une centaine d'assemblées. S'il mène sa campagne avec une exceptionnelle vigueur, Mercier est aussi férolement attaqué. Ainsi, dans son propre comté de Saint-Hyacinthe, le *Courrier conservateur* reprend ses attaques de la campagne électorale fédérale de 1878 en disant que Mercier a été

« *conservateur en 1863, libéral en 1868, national en 1872, libéral derechef en 1874, coalitionniste en 1879, libéral national en 1886* » et qu'« *il ne sait probablement pas ce qu'il sera en 1887* ».

Au terme de la campagne électorale, le Parti libéral a 33 élus avec 40 % du vote, le Parti conservateur 26 élus mais 46 % du vote, ce qui laisse à trois conservateurs « nationaux » et trois conservateurs « indépendants » la balance du pouvoir. Mais Mercier devra attendre plus de trois mois avant d'être assermenté comme premier ministre.

Le premier ministre sortant, J. J. Ross, veut rester au pouvoir. Il a une majorité du vote populaire et il espère pouvoir éventuellement rallier des conservateurs nationaux et indépendants. Et tant que l'Assemblée législative n'aura pas dénié sa confiance dans le gouvernement en place au moment des élections, celui-ci peut tenter de demeurer en selle. En outre, le premier ministre fédéral Macdonald, férolement opposé à l'idée de voir Mercier accéder au pouvoir, écrit au lieutenant-gouverneur Masson le 8 décembre pour lui



donner instruction de maintenir Ross au pouvoir ou de demander à un autre conservateur de former un gouvernement. Cependant, le 20 décembre, 32 députés signent un manifeste exigeant la démission du gouvernement Ross ou, à défaut, s'engagent à le défaire en Chambre au profit d'un éventuel gouvernement « national ». Le temps des fêtes suspend l'activité politique et donne à réfléchir. Le 20 janvier 1887, le premier ministre Ross donne sa démission. Le lieutenant-gouverneur, comme le lui avait enjoint Macdonald, demande à un député conservateur membre du gouvernement sortant, Louis-Olivier Taillon, de former le gouvernement, lequel entre en fonction le 25 janvier. Le lendemain, Mercier arrive à Québec pour l'ouverture de la session fixée au 27. Il est accueilli triomphalement par ses députés et il les réunit pour planifier l'action parlementaire. Il faudra quelques manœuvres, dans cette arène, pour qu'il devienne enfin premier ministre.

À l'ouverture de la session, le premier travail de la nouvelle Assemblée législative est de s'élire un président. Le candidat proposé par le premier ministre Taillon est battu par l'Assemblée, par 36 votes contre 26. Mercier avance la candidature du député libéral Félix-Gabriel Marchand, qui est élu par 35 votes contre 27. Le premier ministre soumet une motion d'ajournement ; elle est rejetée. À deux reprises Mercier demande : « Y a-t-il un gouvernement ? », en dénonçant la conduite des conservateurs qui s'accrochent aveuglément au pouvoir. Cela fait, Mercier fait lui-même voter l'ajournement. Taillon a compris ; il démissionne. Le lieutenant-gouverneur n'a plus le choix : il demande à Mercier de former un gouvernement. L'assermentation du nouveau premier ministre et de son cabinet, qui comprend deux conservateurs nationaux, a lieu le 29 janvier 1887. Cent sept jours se sont écoulés depuis les élections générales du 14 octobre 1886.

Premier ministre

À 46 ans, Honoré Mercier devient le neuvième premier ministre de la province de Québec. Il occupera la fonction pendant presque cinq ans jusqu'à la mi-décembre 1891. Pendant cette période, il dirigera un gouvernement actif et même activiste, entreprenant et entrepreneur, qui fera adopter 329 lois en cinq sessions parlementaires, qui s'efforcera d'assainir les finances publiques, qui luttera résolument au service de l'autonomie provinciale de toutes les provinces canadiennes contre les empiètements du gouvernement fédéral, qui se voudra le protecteur de toutes les communautés canadiennes-françaises de



l'Amérique du Nord, qui s'emploiera à moderniser à la fois les institutions politiques et judiciaires du Québec et son économie, qui cultivera les relations avec la France et le Saint-Siège. Comme l'écrivit un contemporain, le journaliste et homme politique Joseph-Israël Tarte, d'abord adversaire conservateur et critique de Mercier, devenu ensuite un libéral de Laurier : « *Monsieur Mercier a été, durant son passage aux affaires, un infatigable travailleur.* »

Un rappel des grands domaines d'action du gouvernement d'Honoré Mercier et ses réalisations les plus significatives montrera le bien-fondé du propos de Tarte.

Le règlement de la question des « Biens des Jésuites »

L'une de ses réalisations dont Mercier tirera la plus grande satisfaction et la plus grande fierté non seulement politiques, mais aussi personnelles, est certainement le règlement de la question dite des « Biens des Jésuites ». L'homme politique s'est attaché à régler cette affaire pour plusieurs raisons. Il s'est toujours défini personnellement comme catholique et il a associé de façon essentielle le catholicisme à l'identité canadienne-française. Il a jugé important de résoudre un vieux contentieux entre l'Église québécoise et l'autorité politique. Il a voulu aider la cause de l'éducation qui lui était aussi très chère. Et, finalement, à titre d'ancien élève des Jésuites, il souhaitait vivement payer la dette qu'il se reconnaissait envers eux. Mercier s'est engagé dans la solution de ce dossier dès sa première session législative comme premier ministre en 1887. La question requiert quelques explications historiques.

Arrivés en Acadie comme missionnaires dès 1611, les Jésuites fondent en 1635 le Collège de Québec, l'un des plus anciens établissements d'enseignement des Amériques. Pendant la période de la Nouvelle-France, pour rendre possibles leurs œuvres missionnaires et éducatives, les Jésuites obtiennent de la Couronne des terres. Après la cession en 1763 de la Nouvelle-France à la Grande Bretagne, les Jésuites demeurent en place jusqu'au décès du dernier d'entre eux, le père Jean-Joseph Casot, en 1800. Tous les biens que possédait la Compagnie de Jésus au décès du jésuite Casot sont pris en fiducie par la Couronne britannique. On comprend que les biens accumulés par les Jésuites depuis leur arrivée en Nouvelle-France suscitent bien des convoitises, d'abord de l'Église catholique elle-même, mais aussi des protestants. De plus, à l'invitation de l'évêque de Montréal, Mgr Ignace



Mgr Ignace Bourget (1799-1885).
Source : Wikimedia Commons, domaine public.

Bourget, qui mène une bataille de tous les instants contre le libéralisme et le mouvement laïque, le Saint-Siège envoie des jésuites au Canada, six prêtres et trois frères qui arrivent de France en 1842. Ces Jésuites, qui ouvrent le collège Sainte-Marie à Montréal en 1848, s'ajoutent à la liste de ceux qui aspirent à la propriété des biens.

Au moment où il arrive au pouvoir, Mercier sait que des discussions ont récemment eu lieu entre l'Église catholique, soit l'évêque de Québec et futur premier cardinal québécois, Mgr Elzéar-Alexandre Taschereau, et le premier ministre J. J. Ross. Mais rien n'a été réglé. Mercier peut donc reprendre le dossier avec assez de liberté d'action. Pour le résoudre, il doit procéder en deux temps.

Les Jésuites œuvrant au Québec ne jouissent pas, comme d'autres communautés religieuses catholiques, de la pleine personnalité juridique que leur conférerait l'incorporation. Mercier, dès la session parlementaire de 1887, parraine donc à l'Assemblée législative un projet de loi qui reconnaîtrait la pleine personnalité juridique à la Compagnie de Jésus au Québec. L'Église n'est pas enchantée du projet de loi. Certains évêques y sont franchement opposés, craignant sans doute que cette incorporation à la fois habilite les Jésuites à développer de multiples établissements d'enseignement pouvant faire concurrence à ceux qui existent déjà, à l'Université Laval même, et pave la voie à la restitution de leurs biens, qui pourraient être fort utiles à l'Église elle-même. Nonobstant cette opposition, Mercier va de l'avant, et ce, pour deux raisons. D'une part, le Saint-Siège a restauré la Compagnie de Jésus en 1814 et, quoi que puissent en penser certains évêques, « Rome seule est infaillible ». Par ailleurs, la division des évêques du Québec sur cette question prouve qu'il s'agit purement et simplement d'une affaire de droits civils d'un groupe de religieux que l'Assemblée législative québécoise peut résoudre selon son bon jugement, comme elle l'a fait pour de nombreuses autres communautés religieuses incorporées et bénéficiant au



Québec de la pleine personnalité juridique. Il serait injuste et inéquitable de la refuser aux Jésuites. La loi est adoptée avant la fin de la session de 1887. Cela ouvre la voie au règlement de la question des biens.

En 1884, le pape Léon XIII a autorisé Mgr Taschereau à entreprendre des discussions avec le gouvernement. Mgr Taschereau souhaite vivement obtenir les « Biens des Jésuites », notamment pour mieux soutenir l'Université Laval. Mais, il y a des oppositions à son intervention, certaines internes à l'Église catholique québécoise, d'autres émanant des protestants. Et les Jésuites eux-mêmes veillent au grain et ne manquent pas de formuler des représentations au Saint-Siège pour protéger leurs droits. Aussi, le 7 mai 1887, le Pape informe celui qui est devenu entre-temps le cardinal Taschereau que le Saint-Siège se réserve désormais le règlement de la question des « Biens des Jésuites » avec le gouvernement de Québec. Quand Mercier arrive au pouvoir, la question demeure donc entière. De multiples manœuvres diplomatiques, auxquelles Mercier n'est pas indifférent, et ecclésiastiques finissent par un mandat donné par le Pape aux Jésuites en mars 1888 de négocier avec le gouvernement, à condition que le Pape ait liberté de disposer des fruits d'un éventuel règlement. La voie est donc ouverte pour régler la question. Les négociations ne sont pas faciles. Les Jésuites, s'appuyant sur une évaluation municipale fixant à 1,2 million de dollars la valeur de leurs biens et, sur une évaluation d'experts, à 2 millions, réclament près d'un million. Mercier offre 400 000 \$, somme finalement acceptée par les Jésuites. Un projet de loi est préparé, que le premier ministre défend en Chambre par un très long discours où il refait tout l'historique des négociations et explique les termes de l'entente. Outre le montant convenu et une renonciation finale des demandeurs à tout droit ultérieur sur les biens, le projet de loi comporte deux éléments qui surprennent et que Mercier devra défendre à de multiples reprises. En premier lieu, la loi ne prendra effet et le gouvernement ne déliera les cordons de sa bourse que si le pape Léon XIII sanctionne l'arrangement ; cela s'explique simplement par le désir de Mercier d'épargner à l'État l'odieux de trancher toute querelle entre instances catholiques pouvant résulter du règlement. En deuxième lieu, une somme de 60 000 \$ sera aussi attribuée aux établissements d'enseignement protestants et partagée à cette fin par le Comité protestant du Conseil de l'instruction publique. Il faut légitimer le règlement de la question des Biens



des Jésuites aux yeux de l'opinion protestante, d'autant plus que le règlement se fait aux frais de la province et que les protestants québécois représentent environ un septième de la population québécoise. Avec l'adoption à l'unanimité de la Chambre de ce projet de loi, le 12 juillet 1888, Mercier liquide habilement un ancien problème politique et témoigne de sa vive reconnaissance personnelle envers les Jésuites.

Mais ce succès lui vaudra de multiples difficultés. D'une part, la loi indispose plusieurs milieux politiques, dont une partie de l'Église catholique qui regrette l'avantage reconnu aux Jésuites, les libéraux de gauche qui s'agacent de l'attribution de fonds publics à une communauté religieuse envers laquelle l'État n'avait pas d'obligation légale, les Anglo-protestants, dont l'Equal Rights Association, qui s'insurgent de voir le pape Léon XIII impliqué dans la mise en œuvre d'une loi québécoise. Au début de 1889, les pétitions se multiplient, exigeant du gouvernement fédéral le désaveu de la loi. Une motion est présentée à la Chambre des communes à cet effet, le 27 mars. Deux jours plus tard, le premier ministre Macdonald ayant jugé la loi constitutionnelle, la motion est rejetée. Le 9 juillet, le Bureau des colonies de Londres juge à son tour la loi constitutionnelle. Ces contestations s'étant épuisées, la Sacrée Congrégation de la Propagande partage la somme de 400 000 \$ au nom du Pape. Le dossier est définitivement réglé, même s'il vaudra à Mercier des inimitiés tenaces. En mars 1890, il déploiera un geste plein d'habileté et de finesse politique susceptible de désamorcer certaines critiques, geste qui témoigne de sa foi en l'éducation. Il fait voter par l'Assemblée législative, malgré le refus de l'opposition conservatrice, un don de 10 000 \$ pour aider à la reconstruction de l'Université de Toronto ravagée par un incendie.

La Conférence interprovinciale de Québec de 1887

Méfiant dès les débuts à l'égard du projet de Confédération de 1867 auquel il se rallie sans enthousiasme, soupçonnant le premier ministre conservateur Macdonald de poursuivre obstinément son projet d'union législative qui aurait pour effet de priver les provinces de vrais pouvoirs, constatant que le gouvernement fédéral empiète constamment sur les domaines de compétence constitutionnelle des provinces, déplorant que le fédéral se soit approprié les champs de taxation les plus riches, réduisant ainsi les provinces à un manque criant de ressources financières, dénonçant l'exercice répété pour des fins purement



Oliver Mowat (1820-1903). Source :
Wikimedia Commons, domaine public.

politiques du droit de désaveu par le cabinet fédéral, Mercier devenu premier ministre veut assainir et équilibrer le fédéralisme canadien et y assurer la protection de l'autonomie des provinces. Dans son programme électoral pour les élections de 1886, Mercier prend l'engagement de se consacrer au « maintien énergique du principe de l'autonomie provinciale contre toutes les atteintes ». Aussi, le discours du Trône de la première session parlementaire du gouvernement Mercier prononcé le 16 mars 1887 annonce-t-il la convocation à Québec d'une « Conférence interprovinciale » pour la fin de l'année.

La Conférence siège donc à Québec du 20 au 28 octobre. Dans son allocution d'ouverture, Mercier

insiste pour que soient bien compris les objectifs de cette entreprise : « *l'objet de cette réunion ne doit pas être regardé comme hostile ou antipathique aux autorités fédérales* ». En fait, il s'agit bien plutôt de « *rechercher et résoudre, dans l'intérêt général de tout le Canada, les difficultés que l'expérience a pu constater dans les relations* » entre les deux ordres de gouvernement dans la fédération canadienne. Très habilement, Mercier a convaincu l'expérimenté et réputé premier ministre ontarien Oliver Mowat de présider la rencontre à laquelle participent cinq provinces et à laquelle le gouvernement fédéral a refusé d'être présent. Au terme des travaux, la Conférence adopte deux douzaines de résolutions, dont plusieurs sont inspirées par le premier ministre québécois. Ainsi, la Conférence demande que le pouvoir de désaveu des lois provinciales soit transféré du Cabinet fédéral au gouvernement impérial ; que soit augmentée la subvention que le fédéral verse aux provinces ; que les matières non attribuées à un ordre de gouvernement par l'AANB soient confiées à la juridiction des provinces ; qu'une partie des sénateurs fédéraux soient nommés par les provinces ; que les questions de frontières entre provinces soient résolues par décision du Parlement britannique. Pour Mercier, l'AANB est un pacte



entre provinces fondateuses (Bas et Haut-Canada, Nouvelle-Écosse, Nouveau-Brunswick) et il faut consolider l'autonomie de ces dernières, ce qui va à l'encontre de la vision de l'union législative de Macdonald. Les résultats de la Conférence sont, à ses yeux, une reconnaissance de la justesse de sa vision du fédéralisme canadien et un grand appui aux positions et revendications du Québec. Contre ses adversaires conservateurs, chez qui le projet de conférence avait suscité tantôt l'ironie, tantôt la dénonciation, Mercier peut affirmer que le Québec n'est pas isolé dans ses revendications constitutionnelles, politiques et financières auprès du gouvernement fédéral, mais bien plutôt membre d'un front uni de la majorité des provinces.

Comme dans les quatre autres provinces participantes, Mercier invite en mai 1888 l'Assemblée législative à étudier les résolutions de la Conférence interprovinciale de 1887 et à approuver celles qui relèvent de sa compétence, ce qui en ferait la position officielle du Québec dans les débats sur le fédéralisme canadien. Dans un grand discours le 21 mai 1888, Mercier présente, explique et justifie les résolutions dans le but de les faire accepter par la législature. Mercier termine son discours en plaidant avec les conservateurs pour qu'ils surmontent la partisannerie et une réticence normale à rendre hommage à un adversaire politique et concourent à l'adoption des résolutions : « *Mais au-dessus du parti il y a l'intérêt du pays qui domine toutes ces considérations d'un ordre si secondaire.* » Ces résolutions servent l'intérêt du Québec, dit Mercier, et les rejeter serait non seulement injurier les autres provinces qui les ont déjà acceptées, mais nuire délibérément aux intérêts de la province canadienne-française. Ceci ne désarmera pas l'opposition. Mais, au total, l'opération de la Conférence interprovinciale de 1887 est un succès aux yeux de Mercier et il s'emploiera à en tirer tout le profit possible, tant en rapport avec le fédéral que dans ses batailles politiques internes au Québec. L'initiative qu'il a prise de convoquer la conférence et la cohésion que ses interventions inspirent aux provinces contribuent à sa stature d'homme d'État et de grand défenseur du Québec.

Le développement économique

Tout au long de son mandat, Mercier se préoccupe activement de développement économique. Les discours du Trône qui ouvrent les sessions successives de l'Assemblée législative sont pleins d'engagements de nature économique. Le premier de ces discours,



le 16 mars 1887, annonce des mesures pour soutenir l'agriculture et développer la voirie. Celui du 15 mai 1888 propose des aides à la colonisation et au développement des chemins de fer, avec la perspective de construire un pont entre Québec et Lévis. Le discours du Trône de la première session suivant les élections triomphales de juin 1890 propose ses subventions accrues pour la colonisation des Laurentides et encore des ponts à construire, dont celui devant enjamber le 17 Saint-Laurent. La multiplication des ponts en fer sur des rivières importantes est une préoccupation continue du gouvernement. L'agriculture et la colonisation sont aussi l'objet d'attention soutenue de la part du gouvernement. Ainsi, des réserves forestières sont prévues pour les agriculteurs, ce qui leur permet de compléter leur revenu ordinaire. Un ministère de l'Agriculture et de la Colonisation est créé, dont Mercier assume lui-même la responsabilité pendant une partie de son mandat. L'Ordre du mérite agricole est établi pour honorer les agriculteurs qui se signalent par leur compétence et leur énergie. Un programme permet de donner 100 acres de terre aux familles agricoles comptant douze enfants vivants ou plus. Un autre favorise le développement des beurreries et des fromageries. Des protections contre les saisies sont assurées aux agriculteurs, leur permettant de conserver un minimum de bétail pour pouvoir continuer à opérer leur exploitation agricole.

Pendant plusieurs années, Mercier associe à son action économique le célèbre curé Antoine Labelle comme apôtre de la colonisation en le nommant sous-ministre et en demandant à plus d'une reprise à l'archevêque de Montréal, Mgr Fabre, dont relève Labelle, de prolonger son mandat. Pour soutenir ce processus de création de nouvelles exploitations agricoles, le gouvernement de Mercier se soucie de développer la voirie et d'amplifier le réseau ferroviaire québécois. Dans ce contexte, Mercier se fait une joie personnelle d'inaugurer de nouveaux tronçons ou de nouvelles lignes de chemin de fer. À ses yeux, les chemins de fer sont un moteur du développement économique et social d'un pays : ils donnent accès à des nouveaux territoires et à leurs richesses naturelles, ils permettent de nouveaux établissements humains à la fois ruraux et urbains, ils accroissent la valeur des terres partout où ils passent, ils permettent d'acheminer à tous les marchés du monde les produits de l'agriculture et de l'industrie. En peu de mots, explique-t-il à l'Assemblée législative en 1890, les chemins de fer « *ont enlevé à l'esclavage de l'ignorance des*



Antoine Labelle (1833-1891). Source :
Wikimedia Commons, domaine public.
Photo : Notman.

lumière les multiples possibilités qu'offre le Québec de développer les « pouvoirs d'eau », c'est-à-dire l'énergie hydroélectrique si utile aux manufactures et usines. D'autre part, il essaie d'attirer au Québec des capitaux étrangers pour mettre en valeur les ressources naturelles surabondantes du territoire québécois, établir des industries et construire des chemins de fer. C'est ce qu'il dit très clairement quelques jours après sa triomphale réélection de 1890 : « *Je veux attirer chez nous les capitaux étrangers, afin que nos richesses soient exploitées, nos pouvoirs d'eau utilisés.* » Ses deux voyages en Europe, surtout le deuxième en 1891, sont en partie consacrés à convaincre des financiers et entrepreneurs de venir investir au Québec. Par ailleurs, en termes de politique économique générale, Mercier favorise le libre-échange avec les États-Unis. Cette position vise tout autant la « Politique nationale » de Macdonald que le protectionnisme des États-Unis. Ce protectionnisme rend encore plus nécessaire, aux yeux de Mercier, le développement d'un réseau de chemins de fer permettant d'acheminer les produits québécois vers les ports qui les conduiront vers tous les autres marchés étrangers.

populations nombreuses et à l'imroduction d'immenses propriétés, ont fait connaître des terres superbes qui ont attiré des millions d'habitants, ont fait voir des rivières innombrables, où il y avait des pouvoirs d'eau tout-puissants qui ont engagé des capitalistes à aller y établir des manufactures, et y ont fait construire des villes. Quand des villes y ont été construites, on y a vu des écoles, des collèges, des églises, des magasins, des manufactures, etc., tout ce qui constitue le progrès dans un pays civilisé. » Cela justifie d'investir des fonds publics pour développer les chemins de fer.

La politique économique de Mercier vise aussi le développement de l'industrie. D'une part, il met en



Au titre de la politique économique de Mercier, il faut évoquer deux autres dimensions de son action.

Il y a d'abord la question du territoire du Québec. Au moment où Mercier est premier ministre, le territoire de la province de Québec se limite en gros à la moitié méridionale de son territoire actuel, ce que l'on appelle l'Ungava étant encore partie des Territoires du Nord-Ouest. La même situation se retrouve aussi en l'Ontario et au Manitoba, ce qui explique l'intérêt porté par la Conférence interprovinciale de 1887 aux enjeux de territoire des provinces. L'une des revendications les plus constantes de Mercier est d'agrandir le territoire du Québec vers le nord. Il a obtenu l'appui de la Conférence interprovinciale à ce sujet, comme du reste l'Ontario et le Manitoba. Dans un discours faisant le bilan de sa première année de pouvoir, Mercier exprime très clairement ses intentions d'agrandir vers le nord le territoire du Québec, revendication étayée par l'histoire, motivée par des considérations économiques, et fondée en droit : « *Ce territoire nous appartient : la décision obtenue devant le Conseil privé en 1884, par mon honorable ami, le premier ministre d'Ontario, quant à la frontière nord de sa province, règle aussi, du moins en principe, la question pour la province de Québec. [...] La province de Québec est propriétaire de ce vaste territoire et elle va le réclamer.* » Mercier ne renoncera jamais à cette revendication territoriale. Cette position politique fondamentale finira par trouver satisfaction longtemps après sa mort puisque ce n'est qu'en 1912 que le territoire du Québec sera enrichi de toute sa partie septentrionale.

L'action économique de Mercier vise aussi à assainir les finances publiques de la province. Il réclame tenacement un meilleur financement par le gouvernement fédéral, depuis ses années comme chef de l'opposition parlementaire. Pendant ces mêmes années, il stigmatise le gouvernement conservateur québécois pour son incapacité à éviter des déficits annuels qui accroissent constamment la « dette flottante » de la province. Au moment où il prend le pouvoir, la dette accumulée du Québec, résultant de l'insuffisance des revenus par rapport aux dépenses, atteint 20 millions de dollars, pour un budget annuel de fonctionnement de l'ordre de 3,5 millions de dollars. Les banques se font un plaisir de financer ce déficit accumulé ; mais cela entraîne des dépenses en intérêts de l'ordre de 4 à 5 % qui viennent grossir à leur tour la dette accumulée. Il faut redresser cette situation. Le



gouvernement Mercier s'emploie à augmenter ses revenus par des moyens tels que l'accroissement de la rente sur les terres publiques, des droits de coupe de bois, des taxes sur les mines et les chemins de fer bénéficiant de subventions. Une amélioration de l'activité économique apporte de meilleurs revenus à l'État. Par ailleurs, le gouvernement s'emploie à consolider la dette par des emprunts à long terme moins coûteux en taux d'intérêt que le financement par obligations ou débentures auquel les gouvernements conservateurs ont eu recours. En début de mandat, Mercier se rend à New York pour contracter un emprunt de 3,5 millions de dollars, approuvé par l'Assemblée législative, pour refinancer d'anciennes dettes. Mais, des manœuvres d'opposants au gouvernement font échouer la démarche. Cela force Mercier à se tourner vers des sources de financement européennes. C'est auprès d'institutions financières françaises, par exemple le Crédit Lyonnais, qu'il réussira des emprunts lui permettant de réduire les frais d'intérêt que paie la province de Québec. Mais, le rachat constraint d'obligations et le recours à des prêteurs extérieurs aux circuits financiers du Canada et de la Grande-Bretagne accroîtront le nombre et l'opposition de certains adversaires, notamment dans la communauté anglophone du Québec.

Le développement social et culturel

Le développement social et culturel figure aussi au programme d'activités du gouvernement Mercier à deux égards principaux.

D'une part, le gouvernement fait adopter diverses législations à portée sociale. Par exemple, les rapports entre l'État et les asiles pour la garde et le soin de personnes aliénées, institués et opérés par des communautés religieuses surtout et auxquels l'État verse des subventions, sont modifiés. Mercier fait établir la règle que le service médical fourni aux bénéficiaires de ces établissements est et doit être sous le contrôle du gouvernement. L'Assemblée législative adopte aussi des dispositions juridiques pour favoriser la tempérance. Dans un autre domaine, Mercier soutient le développement de mesures pour protéger la classe ouvrière soumise à un capitalisme encore débridé et souvent sauvage. Ainsi, des commissaires au travail sont institués pour surveiller les heures de travail. Des dispositions sont établies pour protéger certains biens essentiels à la vie en cas de saisies exécutoires prononcées contre des individus. En 1890, Mercier fait adopter une loi, dont il



reconnaît lui-même les limites, qui vise à protéger les femmes et les enfants travaillant dans les manufactures, notamment les manufactures de produits du tabac, et ce, pour protéger la santé physique des personnes en cause.

D'autre part, Mercier priorise l'éducation. Pour lui, l'éducation, l'instruction à la fois pratique et chrétienne, est nécessaire non seulement pour savoir gagner sa vie, mais aussi comme condition du bon fonctionnement des institutions politiques : « *Dès l'instant où un peuple a compris sa liberté*, dit-il, *le seul moyen de le gouverner est de l'instruire.* » Avant de devenir premier ministre, Mercier a régulièrement plaidé pour l'éducation. Il en a fait une obligation morale incontournable pour les parents, sans se rendre à imposer l'instruction obligatoire à laquelle s'opposaient très résolument les ultramontains qui y voyaient le risque de l'école « laïque » sans Dieu. Il a évoqué déjà la création d'un ministère de l'Instruction publique, bien qu'il ne soit pas passé à l'action une fois au pouvoir. Il a fait du soutien à l'instruction publique un des devoirs et des engagements fondamentaux du Parti libéral. Il a explicité sa vision de l'éducation comme une instruction à la fois pratique, chrétienne, patriotique et politique, devant former des personnes compétentes, croyantes et civiquement responsables, par exemple dans un discours de 1890 : « *Il ne nous servirait à rien de bâtir des chemins de fer, de canaliser nos rivières, d'ouvrir des chemins de colonisation, d'encourager l'agriculture dans ce pays, si nous ne nous occupons pas d'une manière toute spéciale de la cause de l'instruction publique. Il ne suffit pas de cultiver la terre pour fonder un grand peuple ; il faut aussi cultiver l'intelligence [...] dans un pays démocratique comme le nôtre, L'instruction est une des premières obligations.* » Tout en reconnaissant que les collèges classiques ont fourni et fournissent de grands services, Mercier se préoccupe particulièrement d'instruction publique primaire et secondaire. Il se fait nommer membre du Conseil de l'Instruction publique qui, avec ses comités catholique et protestant, dirige le système d'éducation publique (à l'exclusion des collèges classiques, des couvents pour filles, des séminaires diocésains et des universités). Il fait augmenter régulièrement la contribution financière du gouvernement provincial aux écoles publiques, contribution qui s'ajoute au produit des taxes scolaires qu'imposent les commissions scolaires. Il s'attache aussi à l'alphabétisation et au développement des compétences techniques ou professionnelles de la classe ouvrière, en attendant de pouvoir en faire



autant pour les milieux agricoles, par l'ouverture des écoles du soir à compter de 1889. Ces écoles, publiques et gratuites, offrent une instruction de base et technique aux personnes intéressées de la classe ouvrière. Elles connaissent un vif succès ; à Montréal, à leur deuxième année, elles accueilleront 5000 personnes. Mais elles deviendront payantes après le départ de Mercier.

Par ailleurs, Mercier défend ardemment les écoles anglo-protestantes du Québec, dans la continuité de son grand discours de 1873 à la Chambre des communes. Malgré l'opposition politique que lui réserve sans désarmer cette communauté, Mercier fera au Québec un titre de gloire de la façon dont la province traite sa minorité. Il l'affirmera avec force dans un discours à l'Assemblée nationale : « *Minorities are always exposed to injustice, but if there has been any committed against the Protestant minority of Quebec I must say it was not done intentionally. The most important of their rights to consider are the educational and religious rights. There is no complaint of their civil or their political rights, because these are protected by the constitution. As to the question of education, I do not think there is a minority better treated than that of the Province of Quebec in this respect.* » L'attachement de Mercier à l'éducation se poursuit dans l'intérêt qu'il porte aux bibliothèques, notamment comme prolongement des écoles du soir. Dans l'opposition, Mercier aurait voulu faire adopter une loi sur les bibliothèques selon le modèle ontarien et donnant le pouvoir aux municipalités de créer une bibliothèque gratuite. Cependant, le clergé ne voit pas la chose d'un bon œil et cela dissuade le gouvernement conservateur d'aller dans cette direction. L'Église se souvient de ses difficultés avec l'Institut canadien de Montréal qui voulait avoir la maîtrise complète de sa propre bibliothèque. Une fois au pouvoir, Mercier réussira à faire adopter son projet de loi sur les bibliothèques dans les derniers jours de 1890, malgré l'opposition réitérée des conservateurs et des menaces de bloquer le projet de loi au Conseil législatif. Pour donner l'exemple quant à l'importance des bibliothèques, Mercier, outre son imposante bibliothèque personnelle, fait doubler dès l'exercice 1887-1888 le budget de la bibliothèque de l'Assemblée législative.

Outre ces développements en matière sociale et culturelle, Mercier accomplit des réformes dans les institutions politiques et judiciaires du Québec, dans la continuité de ses discours de chef de l'opposition et de ses engagements électoraux. Ainsi, il accroît le nombre de



sièges à l'Assemblée législative de 65 à 73. Il élargit le droit de vote aux étudiants, aux ouvriers et aux instituteurs. Conformément à l'article du programme électoral de 1886 annonçant une « *réforme judiciaire de façon à rendre les procès moins longs et moins coûteux* », le gouvernement de Mercier simplifie les procédures judiciaires et en réduit les frais, accroît le nombre de juges, bonifie les paiements versés aux jurés. Et le travail engagé depuis longtemps de refonte de statuts du Québec est achevé.

Affirmation et rayonnement du Québec — et d'Honoré Mercier

La promotion de l'affirmation et du rayonnement du Québec constitue certainement l'une des lignes de force de la politique du premier ministre Honoré Mercier, ce qui procure aussi à l'individu lui-même une affirmation et un rayonnement personnels indéniables et dont il tire grande fierté.

La préparation, la tenue et les suivis de la Conférence interprovinciale de 1887 s'inscrivent naturellement dans le chapitre de la promotion de l'affirmation et du rayonnement du Québec. C'est Mercier lui-même qui a pris l'initiative de cet événement et, même s'il ne préside pas la rencontre des provinces, il y exerce une forte influence. Les résolutions issues de la Conférence lui serviront de pistes d'action dans ses rapports avec le gouvernement fédéral. On peut dire également que la revendication de l'extension septentrionale du territoire de la province de Québec appartient au même chapitre. Mais il y a plus encore : de grands voyages au cours desquels le premier ministre mène une ambitieuse diplomatie personnelle au service d'objectifs politiques pour le Québec, et de grands discours, au Québec et ailleurs, par lesquels le premier ministre se fait le défenseur non seulement de la province de Québec, mais de tous les Canadiens français du Canada et de l'émigration aux États-Unis.

Mercier effectue deux longs voyages en Europe. Il n'est pas le premier premier ministre québécois à visiter ce qu'on appelle à l'époque les « vieux pays ». Joseph-Adolphe Chapleau l'a précédé en France, pour négocier un emprunt. Le 15 janvier 1888, sous prétexte de consulter des médecins spécialistes pour sa gorge qui le fatigue et aussi pour discuter d'une participation possible de la province de Québec à l'exposition universelle que la France organise pour marquer le centenaire de la Révolution de 1789 (ce qui inquiète



Hector Fabre (1834-1910). Source :
Wikimedia Commons, domaine public.
Photo : W. J. Topley.

au plus haut point les ultramontains québécois), il s'embarque à New York pour Londres, d'où il se rend à Paris. Il a fait rédiger et publier, sous sa signature, une brochure imposante sous le titre *d'Esquisse de la province de Québec* dont il se servira pour faire la promotion de la province. Le délégué du Canada en France, Hector Fabre, ouvre de multiples portes au premier ministre du Québec et lui organise rencontres d'affaires, réceptions sociales, et conférences qui permettent au visiteur de briller par son éloquence. En outre, grâce à la présence en congé à Paris du consul de France à Québec, Mercier est présenté au ministre des Affaires étrangères de la République française qui,

à son tour, l'introduira auprès du président Sadi Carnot. Celui-ci lui accordera la Légion d'honneur. Mercier s'emploie à intéresser des gens d'affaires à investir au Québec et des journalistes à faire mieux connaître cette partie du monde. Au total, Mercier est très bien reçu à Paris et sa visite est remarquée.

Après quelques jours de repos à Nice, Mercier se rend à Rome. Plusieurs personnes ont déjà entrepris des démarches auprès du Saint-Siège pour faire avancer la cause des « Biens des Jésuites. » Mercier rencontre à ce sujet des cardinaux membres de la Sacrée Congrégation de la Propagande. Surtout, il a droit à une audience privée avec le pape Léon XIII. Les démarches auprès du Saint-Siège porteront fruit. Ainsi, le 27 mars 1888, peu après le retour de Mercier, la Sacrée Congrégation de la Propagande, forte de l'approbation papale, autorise les Jésuites à négocier avec le gouvernement québécois le règlement de la question de leurs biens, à condition que soit versée une indemnité appropriée et que le Saint-Siège approuve l'entente. En outre, le Saint-Siège requiert des évêques québécois qu'ils fassent cesser les commentaires sur l'affaire dans les publications qui relèvent d'eux. Cela ouvre la voie à Mercier pour le règlement définitif de la question, ce qui sera acquis avec l'adoption à l'unanimité du règlement par l'Assemblée législative le 12 juillet 1888.



Sadi Carnot (1837-1894). Source : Wikimedia Commons, domaine public.

Par ailleurs, le 3 juillet, le Pape confère à Mercier la Grand-Croix de l'Ordre de Saint-Grégoire, soit le rang suprême dans cet ordre. Le séjour à Rome procure en outre à l'homme politique l'établissement de liens personnels directs avec des membres influents de la hiérarchie du Saint-Siège et avec le Pape lui-même. Cela lui sera très utile par la suite. Mais l'épiscopat québécois, comme la mouvance ultramontaine et de très nombreux protestants canadiens, seront agacés et irrités, chacun pour des raisons qui lui sont propres, de savoir que le premier ministre qu'ils n'appuient pas a ses entrées directes au siège romain de l'Église catholique universelle. De tels sentiments seront évidemment amplifiés, pour ne pas dire exacerbés, par le deuxième voyage de Mercier à Rome, en 1891.

Il est intéressant de noter que la politique que mène Mercier, à la fois en matière économique, sociale, culturelle et en matière d'affirmation et de rayonnement du Québec, est bien reçue, sinon par certaines élites, du moins par l'électorat. D'une part, la coalition de Mercier remporte des élections partielles : une en 1887, trois en 1888, quatre en 1889. D'autre part, il triomphe largement aux élections générales de 1890 : le 17 juin, 43 députés libéraux sont élus et 7 indépendants, surtout des conservateurs « nationaux », contre seulement 23 conservateurs. Ces résultats sont d'autant plus significatifs que Mercier, en lançant sa campagne électorale le 15 mai, avait clairement mis en lumière combien l'enjeu fondamental des élections était l'autonomie des provinces dans la fédération canadienne : « *La lutte qui va s'engager est d'une importance majeure pour la province de Québec : il s'agit de son autonomie et, conséquemment, de ses plus chers intérêts. Les provinces vont-elles rester souveraines dans leurs attributions légitimes ou devenir esclaves du pouvoir fédéral ? Voilà la question principale qui est soumise à l'électorat dans l'élection qui*



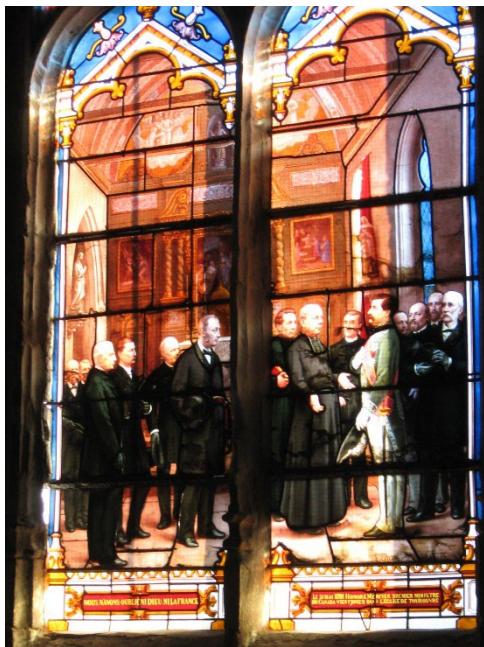
commence. [...] Le gouvernement actuel s'est fait le champion des droits des provinces et s'est efforcé de maintenir leur autonomie. Le maintenir au pouvoir, c'est maintenir cette autonomie et c'est, conséquemment, assurer le développement naturel et légitime de ce pays et le préparer, avec prudence et certitude, à prendre sa place parmi les nations du monde, quand l'heure de son émancipation aura sonné. » Le triomphe électoral de 1890 est compris comme la confirmation de la politique d'affirmation et de rayonnement du Québec par l'électorat, quoi que puissent penser les adversaires conservateurs, anglo-protestants, orangistes ou ultramontains.

À ce moment, on peut parler, comme le font beaucoup de ses partisans, du « grand Mercier », comme plus tôt au XIX^e siècle on a parlé du « grand Papineau ». Mais, hasard ou vision prémonitoire, le journal conservateur *L'Étandard* commente la victoire de 1890 par ce propos : « *c'est par son entourage que le gouvernement Mercier périra* ».

Entre-temps, fort de ses succès multiples, dont la Conférence interprovinciale de 1887, le règlement de la question des « Biens des Jésuites », l'assainissement des finances publiques, le développement économique continu et, surtout, le triomphe électoral du 17 juin 1890, Mercier entreprend l'année suivante un deuxième grand voyage en Europe qui durera trois mois. Des objectifs multiples, financiers, commerciaux et culturels, sont assignés à l'entreprise et celle-ci a une envergure plus considérable que le précédent voyage. À Paris, grâce encore une fois aux bons soins du délégué du Canada Hector Fabre, Mercier mène une activité incessante de rencontres, de réceptions et de conférences. L'objectif financier du voyage est un emprunt de 10 millions de dollars. Des manœuvres diverses du gouvernement fédéral font que le gouvernement du Québec devra se contenter de 4 millions. À un banquet organisé par l'Alliance française, le 16 avril, Mercier prononce un discours sur la langue française au Canada. Il évoque la glorieuse épopée qui, après la cession à la Grande-Bretagne de la Nouvelle-France en 1763, a permis la préservation de la langue parlée à la fin du XIX^e siècle par 2,5 millions de locuteurs en Amérique du Nord, dont 1,25 million au Québec même, issus des 70 000 colons disséminés de l'Atlantique au Pacifique. Il proclame aussi fièrement : « *Oui, Messieurs, nous sommes fiers de dire, de le dire surtout à une société d'hommes travaillant à répandre et maintenir la langue française : nous sommes restés français, et français comme vos ancêtres l'étaient au XVIII^e siècle* ;



nous apprenons à nos enfants à conserver cet amour de la vieille France comme un dépôt sacré, comme un héritage précieux qu'ils devront transmettre plus tard à ceux qui les remplaceront ! » Les événements mondains impliquant Mercier et sa suite se succèdent en nombre à Paris, notamment dans un grand appartement loué par le premier ministre où il reçoit lui-même. Mais, la visite dépasse Paris. Mercier, à la recherche d'investisseurs, se rend aussi à Bruxelles. Il effectue aussi de multiples déplacements en France, à Orléans, à Chartres où il témoigne avec force de l'attachement profond des Canadiens français à la France, à la langue française et à toutes les autres composantes de l'héritage qui leur est resté de la France, à Bordeaux, à Caen. Partout en France, Mercier est reçu, plus que simplement en premier ministre d'une province lointaine, véritablement en homme d'État francophone, francophile, chrétien et libéral à la fois, ce qui peut plaire à de multiples auditoires et partout, il se conduit en homme d'État et déploie tout le panache dont il est capable et son aptitude à faire des gestes symboliques. Par exemple, à la cathédrale de Saint-Malo, il offre une plaque portant sa signature et son titre et le texte suivant : « *Ici s'est agenouillé Jacques Cartier pour recevoir la bénédiction de l'évêque de Saint-Malo à son départ pour la découverte du Canada le 16 mai 1535.* » Aux affaires et aux visites officielles en France, Mercier ajoute un événement personnel. Il visite Tourouvre, village d'où est parti pour la Nouvelle-France en 1647 l'ancêtre Julien Mercier, le premier de la lignée dont est issu Honoré à vivre dans le Nouveau Monde. Mercier donne à l'église du lieu deux vitraux dont l'un représente la scène du départ avec l'exhortation du curé aux émigrants de l'époque de n'oublier ni Dieu ni la France, et dont le deuxième représente Mercier lui-même et ses compagnons de voyage avec la légende : « *31 mai 1891. Honoré Mercier, premier ministre du Québec, vient prier dans l'église de Tourouvre et dit : "Monsieur le curé, nous n'avons oublié ni Dieu ni la France."* » Le voyage compte aussi un séjour à Rome. Mercier y reçoit à son tour de grands prélates. Il est accueilli de nouveau en audience privée par Léon XIII qui le crée comte palatin, ce qui n'est pas un mince honneur, en plus de le promouvoir au rang de commandeur de l'Ordre de Saint-Grégoire-le-Grand. En plus, le Pape donne à Mercier 300 médailles à distribuer aux zouaves canadiens venus défendre les États pontificaux et le pape Pie IX lors des conflits liés à l'unification italienne. Mercier revient donc chargé de médailles, car outre ces dernières et les décorations papales, il a reçu du roi des Belges l'Ordre de Léopold et, à Paris, le président



Vitrail relatant la visite d'Honoré Mercier à Tourouvre, France, 1893. Source : Unozoe, Wikimedia Commons, CC BY-SA, 3.0.

Sadi Carnot l'a élevé au rang de commandeur de la Légion d'honneur. À la promotion vigoureuse du Québec et des Canadiens français à laquelle se consacre Mercier en terre européenne s'ajoute une promotion personnelle à laquelle il ne se dérobe certainement pas. Comme l'écrit Robert Rumilly : « *Mercier tire de ces titres, de ces décorations une vanité d'enfant. Il se rappelle le temps où il sarclait les champs de son père, et s'enorgueillit de son ascension.* »

À son retour, Mercier fait l'objet d'un accueil triomphal. Son voyage en Europe a coûté cher en réceptions, cadeaux et dépenses diverses, mais il vaut au Québec une belle reconnaissance. Évidemment, il se trouve à domicile de multiples

critiques qui attendent Mercier. Si, pour l'astre politique qu'est Mercier, la période allant du triomphe électoral de juin 1890 au retour triomphal du deuxième voyage en Europe treize mois plus tard marque l'atteinte de son zénith, la chute vers le nadir suivra très rapidement et de manière très accélérée.

L'affirmation et le rayonnement du Québec sont aussi poursuivis par de grands discours que prononce Mercier, discours par lesquels, comme par celui de l'assemblée du Champ-de-Mars suivant l'exécution de Louis Riel, il prend figure de porte-parole privilégié de la nation canadienne-française et s'emploie à faire de la province de Québec la mère patrie de tous les Canadiens français d'Amérique du Nord. C'est le sens du discours prononcé le 24 juin 1889, lors de l'inauguration à Québec d'un monument dressé en l'honneur de Jacques Cartier et du missionnaire jésuite Jean-de-Brébeuf. À ce discours assistent de nombreux dignitaires, dont P.-J.-O. Chauveau, le premier premier ministre du Québec, et Wilfrid Laurier, chef du Parti libéral du Canada, et plusieurs délégations de Franco-Américains.



Monument Cartier-Brébeuf, Québec.
Source : Mcturcotte, Wikimedia Commons,
CC BY-SA 3.0.

Devant cet auditoire, Mercier affirme avec force l'identité canadienne-française : « *Cette province de Québec est catholique et française, et elle restera catholique et française : son passé et son présent en sont des garanties certaines.* » Même si le lien avec la première mère patrie a été rompu par la Cession de 1763, « *nous déclarons solennellement que nous ne renoncerons jamais aux droits qui nous sont garantis par les traités, par la loi et la constitution. Ces traités, cette loi et cette constitution nous donnent le droit de rester catholiques et français, et nous resterons catholiques et français.* » Cette affirmation, Mercier la prononce au nom non seulement des Canadiens français qui habitent le Québec, mais aussi au nom de toutes les minorités canadiennes-françaises du Canada et des États-Unis. Pour lui, cette affirmation est d'autant plus nécessaire que les ennemis anglais, protestants, orangistes, de la nation sont plus agressifs que jamais à son égard. « *Nos ennemis cherchent à soulever les préjugés contre nous, et, unissant maladroitement les haines qu'ils ont pour notre nationalité à celles qu'ils ont pour notre religion, ils font entendre des cris de rage à l'occasion d'un grand acte de justice, accompli récemment, au nom de l'État, afin de restituer des biens, illégitimement acquis.* » Une chose demeure vraie proclame le premier ministre : « *avec un sentiment profond de la responsabilité attachée à mes paroles, je déclare, au nom de tous, que nous sommes restés et que nous resterons catholiques et français.* » Pour faire face à l'adversité, à l'hostilité même, qui les frappent toujours, les Canadiens français doivent s'inspirer d'une règle sacrée, une règle qui réponde à l'unité que manifestent leurs ennemis, et que Mercier énonce en conclusion de son discours : « *Que votre cri de ralliement soit à l'avenir ces mots consolants qui feront notre force : "Cessons nos luttes fratricides ; unissons-nous !"* » En allant au delà des anciennes et fatales divisions entre « rouges » et « bleus », entre conservateurs et libéraux, au moins sur les affaires et les intérêts vitaux de la nation,



Mercier martèle son rêve d'un grand Parti national. En plus, par ce propos, il s'affirme volontiers comme le grand leader de toute la nation canadienne-française catholique où qu'elle se trouve en Amérique du Nord. Tant pis si cela fait grincer des dents à Laurier qui doit avancer précautionneusement comme chef d'un parti politique pancanadien. La survie et la grandeur du Canada français francophone et catholique forment ensemble le principe le plus fondamental de la politique de Mercier.

Pendant que Laurier s'efforce de promouvoir le Parti libéral comme alternative de gouvernement au gouvernement conservateur et qu'il devra surmonter une défaite aux élections canadiennes de 1891, pendant que Chapleau, qui fut un premier ministre québécois flamboyant, moisit à Ottawa dans des postes ministériels mineurs depuis 1882, Honoré Mercier se fait le grand porte-parole et le grand défenseur de la nation canadienne-française catholique d'Amérique. Sa notoriété croît suffisamment pour qu'on l'invite à prononcer des discours importants aux États-Unis mêmes, comme au congrès catholique de Baltimore le 12 novembre 1889, où il illustre la compatibilité du catholicisme et des idéaux politiques des États-Unis, comme à Salem le 30 décembre 1889, où il exhorte les Franco-Américains à s'instruire pour « demeurer catholiques et français » et où il rêve de rapatrier une partie de ces émigrés. Même après son départ du pouvoir, Mercier continuera à se faire entendre comme orateur défendant le Canada français sur de multiples tribunes, au Québec et aux États-Unis.

La chute et la descente aux enfers

Au fil de ses années comme premier ministre, Mercier a réussi à maintenir une coalition de libéraux et de conservateurs « nationaux » pour former un gouvernement agissant et ambitieux. Mais, plus le temps avance, plus le nombre de ses adversaires et même de ses ennemis augmente, depuis les deux partis conservateurs officiels, en passant par les ultramontains purs et durs inspirés par l'évêque de Trois-Rivières, Mgr Louis-François Laflèche, auxquels le vigoureux journaliste et polémiste Jules-Paul Tardivel prête une plume habile et acide, les orangistes canadiens et une bonne partie de la communauté anglo-protestante québécoise, et les libéraux de gauche, ceux qu'on peut encore appeler les « Rouges », de plus en plus indisposés par les fréquentations ecclésiastiques de Mercier et par son attachement à une éducation chrétienne. L'opposition à Mercier illustre à sa



Mgr Louis-François Laflèche (1818-1898).
Source : Wikimedia Commons, domaine public.

manière la véracité du dicton selon lequel « *Politics makes strange bedfellows* » ! L'heure approche où ces ennemis réussiront à provoquer la chute et la descente aux enfers de Mercier.

Le premier acte de cette chute est ce qu'on appelle l'« Affaire de la baie des Chaleurs ». Lors des élections de 1890, Mercier, candidat dans le comté gaspésien de Bonaventure, prend l'engagement de faire finir rapidement la liaison ferroviaire entre Matapedia et Gaspé. Les travaux ont été confiés en 1882 à une entreprise présidée par un sénateur et ancien lieutenant-gouverneur conservateur du Québec, Théodore Robitaille. Les travaux,

commencés en 1886, ne finissent plus et employés et fournisseurs peinent à se faire payer. Au printemps 1891, le gouvernement Mercier annule le contrat avec la compagnie originale et s'apprête à confier la suite à une autre compagnie. Celle du sénateur Robitaille accepte mais demande un dédommagement de 175 000 \$. À compter du mois d'août 1891, le comité parlementaire des chemins de fer du Sénat fédéral, comité formé majoritairement de sénateurs conservateurs, entreprend d'examiner le dossier, compte tenu que le chemin de fer une fois construit sera lié à un chemin de fer au Nouveau-Brunswick. L'entrepreneur de la compagnie de chemin de fer congédiée, C. N. Armstrong, est appelé à témoigner devant le comité sénatorial. Au cours de son témoignage, il avoue d'abord qu'il a reçu d'Ernest Pacaud, un associé de Mercier et agent d'affaires à son service, la somme de 175 000 \$ en dédommagement pour la rupture du contrat de son entreprise. Puis, questionné sans merci par le procureur du comité, il avoue qu'il a remis la somme de 100 000 \$ à Pacaud. En poursuivant ses investigations, le comité découvre que Pacaud a utilisé les fonds pour payer diverses dépenses liées aux affaires du Parti libéral et qu'il a envoyé 5000 \$ à Mercier pour diverses dépenses liées à son voyage en Europe. Il est aussi précisé que la dépense de 175 000 \$ a été autorisée, sous de fortes pressions de Pacaud, par le vice-premier ministre du gouvernement québécois, Pierre Garneau, un conservateur



« national », pendant que Mercier poursuivait son long voyage en Europe. Ces révélations successives provoquent une tempête. Pendant que le comité sénatorial convoque Mercier, Pacaud, Garneau, les journaux se déchaînent. Le *Globe* demande l'arrestation de Pacaud et des explications de Mercier ; la *Presse* exige des explications ; le *Witness* s'interroge, pour sa part, si Mercier a reçu une ristourne des Jésuites pour avoir réglé leur dossier.

Pendant ce temps, Mercier se trouve à Sainte-Anne-de-la-Pérade, à son domaine personnel de Tourouvre où, les 18 et 19 août, il reçoit près de 200 zouaves, à qui il doit remettre des médailles que lui a confiées Léon XIII. Il reste à son domaine pendant les jours qui suivent. Des pressions s'exercent sur Mercier pour qu'il rencontre le lieutenant-gouverneur Angers, ce qu'il tarde à faire, et sur ce dernier pour qu'il fasse quelque chose dans l'affaire que le comité du Sénat a révélée. Mercier semble comme paralysé par l'affaire. Pour sa part, Angers se souvient qu'il faisait partie du gouvernement conservateur démis de ses fonctions en 1878 par le lieutenant-gouverneur d'allégeance libérale Letellier de Saint-Just. Va-t-il lui-même poser des gestes qui seraient assimilables au « coup d'État » que les conservateurs reprochent à Letellier depuis 1878 ? Le 7 septembre, Angers propose à Mercier une commission d'enquête de trois juges, alors que Mercier aurait préféré une commission parlementaire puisqu'il a la majorité en Chambre et que cela coûterait moins cher. Le lieutenant-gouverneur intime à Mercier de s'en tenir aux affaires courantes et de lui expliquer sa version du dossier. Les explications que Mercier fournit ne satisfont pas le lieutenant-gouverneur qui insiste pour avoir une commission d'enquête. L'affaire est compliquée parce que le lieutenant-gouverneur doit agir sur recommandation du gouvernement, notamment pour la nomination des commissaires. Finalement, après de multiples tergiversations, Mercier capitule et accepte le 18 septembre la nomination d'une commission de trois juges présidée par un juge ayant eu des allégeances libérales et de deux autres plutôt d'orientation conservatrice. Entre-temps, il essaie de rassurer ses députés et prend ses distances avec Pacaud et Armstrong. Plusieurs périodiques québécois et français, sympathiques à Mercier, commencent eux-mêmes à prendre leurs distances, comme des députés. La chute de Mercier a commencé et ira en s'accélérant.

La commission d'enquête remet finalement son rapport au lieutenant-gouverneur le 16 décembre, rapport signé seulement par les deux juges d'allégeance conservatrice, puisque



le juge-président Jetté est malade. Le rapport affirme que le vice-premier ministre Garneau a fait preuve d'incurie administrative, mais reconnaît qu'il n'y a pas de preuve que Mercier connaissait l'entente entre Pacaud et Armstrong. Le jour même, lecture du rapport faite, le lieutenant-gouverneur Angers écrit à Mercier pour le destituer comme premier ministre : « *En face de la persistance du Ministère à demeurer en office nonobstant l'incurie et les illégalités de son action [...], il ne me reste, pour protéger la dignité de la Couronne et sauvegarder l'honneur et les intérêts de la province en péril, que le remède constitutionnel de vous retirer ma confiance et de vous révoquer, vous et vos collègues [...].* » Sans délai, Angers demande au membre du Conseil législatif Charles Boucher de Boucherville, son ancien chef qui a lui-même été révoqué comme premier ministre par le lieutenant-gouverneur en 1878, de former un gouvernement. Mercier, pour sa part, dénonce le rapport écrit par « deux partisans », dénonce l'action d'Angers, dénonce un complot conservateur contre lui. Mais, il ne demande pas la convocation de l'Assemblée législative où le nouveau gouvernement n'a en principe pas la majorité, à moins qu'il ne craigne des défections des conservateurs « nationaux » et même des députés libéraux qui modifiaient la majorité au bénéfice du gouvernement.

Des élections sont fixées au 8 mars 1892. Mercier mène une campagne électorale vigoureuse en reprenant des propos anciens de Chapleau demandant au peuple d'invalider la décision du lieutenant-gouverneur et en exploitant le rapport que le juge Jetté a pu finir à son tour et qui exonère Mercier et ses ministres de tout geste répréhensible. Mais ses adversaires ont des munitions : toutes sortes de « révélations » sont mises sur la place publique, la campagne porte sur les scandales et on exhorte les électeurs à « sortir la clique ». Mercier est accompagné partout du cri de « voleur ». Le Parti national n'existe plus vraiment. Les élections donnent 52 députés au Parti conservateur, contre 18 avec des majorités réduites au Parti libéral. Le lendemain, Mercier écrit à ses amis en acceptant le verdict des électeurs et il ajoute : « *Je pardonne à ceux qui m'ont calomnié. Je m'efforcerai d'ignorer toujours les noms de ceux qui m'étaient attachés et qui m'ont trahi, en me souvenant de ceux qui m'ont été fidèles dans l'adversité comme dans la prospérité.* » À la fin de mars, le dernier élu au Parlement fédéral sous la bannière du Parti national



Ernest Pacaud (1850-1904). Source :
Wikimedia Commons, domaine public.
Photo : J.E. Livernois.

abandonne Mercier qu'il dit « mort dans la boue ». Le premier acte de la descente de Mercier aux enfers est terminé.

Le nouveau gouvernement conservateur entreprend de fouiller les dossiers du gouvernement précédent à la recherche d'éléments pouvant incriminer Mercier et ses associés sous d'autres chefs d'accusation. Le deuxième acte de la chute de Mercier, en deux parties, commence le 20 avril 1892, lorsque Mercier et Pacaud sont sommés de comparaître devant un tribunal de Québec, le 28 suivant, pour subir une enquête préliminaire en regard d'allégations de complicité pour détourner 60 000 \$ des fonds gouvernementaux. Au même moment, Mercier refusant de prendre son siège à l'Assemblée nationale et n'étant pas vraiment en posture politique de le faire, les députés libéraux choisissent Félix-Gabriel Marchand comme nouveau chef. Marchand se consacre à son

nouveau rôle sans se soucier de son prédécesseur. L'enquête préliminaire, qui débute le 5 mai, se conclut un mois plus tard : Mercier et Pacaud sont cités à comparaître devant les assises criminelles le 20 octobre pour répondre à plusieurs accusations, dont celle de fraude. C'est l'affaire du libraire Langlais.

Le troisième acte est en parallèle avec la première partie du précédent : à court d'argent, déchu de sa position de premier ministre, traîné devant la justice, Mercier doit affronter tous ses créanciers de Montréal, de Québec, de Sainte-Anne-de-la-Pérade (tailleur, fournisseur de charbon, plombier, épicier, grands magasins, fournisseurs variés, restaurateurs, créanciers hypothécaires, etc.), qui s'inquiètent tout à coup de la solvabilité de leur débiteur. Personne ne veut plus lui avancer des fonds. Le 7 juin, croulant sous 83



000 \$ de dettes, Mercier, devant les notaires Onésime Ménard et Victor Morin, cède tous ses biens à deux séquestrés et fidéicommis pour dédommager les créanciers. À l'automne, tous ses biens sont mis en vente : d'abord les immeubles – son domaine de Tourouvre, sa maison de Montréal, celle de Québec, une maison de campagne, d'autres biens immobiliers – puis, en novembre, ses meubles, ses souvenirs de voyage, et même sa bibliothèque personnelle (que des amis rachèteront pour la mettre à sa disposition). La vente des biens rapporte 20 600 \$, contre des dettes de 83 000 \$: la faillite est consommée.

La deuxième partie du deuxième acte, le procès pour fraude, s'engage le 20 octobre aux assises criminelles de Québec. Il faut que Mercier plaide pour que l'on procède dans son cas car la Couronne avait commencé par la présentation d'autres causes. Le procès débute effectivement le 26 octobre. L'affaire Langlais, dans ses grandes lignes, se présente comme suit. Le libraire Langlais offre de fournir le gouvernement en papier, en promettant une économie de 10 %, et il demande à Ernest Pacaud de l'aider à obtenir le contrat en écrivant au premier ministre. Mercier propose un contrat de quatre ans, selon les prix du marché, mais sans travaux d'imprimerie. Pacaud informe Langlais qu'une contribution à la caisse du parti est nécessaire et qu'un concurrent pour le même contrat offre déjà 60 000 \$ au parti. Langlais est prêt à payer ce montant mais a besoin de garanties solides du gouvernement pour obtenir l'argent nécessaire à l'achat du papier. Une deuxième lettre du premier ministre lui est remise. Avec ces deux lettres, et agissant sur la base de son propre crédit et en signant en son nom propre, Langlais obtient une avance de 56 000 \$ d'une institution financière. Il verse alors 50 000 \$ à Pacaud. Celui-ci dépose la moitié de la somme dans son compte bancaire et verse l'autre moitié dans un compte appartenant à Honoré Mercier. Pendant la journée du 24 février 1891, il y a donc dans un compte de banque appartenant à Honoré Mercier la somme de 25 000 \$ provenant d'un don du libraire Langlais au Parti libéral via Ernest Pacaud. Cependant, le 25 février, à la demande du premier ministre, son frère Joseph, utilisant des chèques présignés par Honoré Mercier, reverse les 25 000 \$ au trésorier du Parti libéral à Montréal, l'avocat Charles Geoffrion.

Dans cette affaire, les jurés constatent que le gouvernement n'a déboursé aucun montant d'argent. Les lettres du premier ministre étaient des énoncés d'intention et non des contrats engageant juridiquement le gouvernement. Le gouvernement n'était tenu à rien d'autre qu'à



payer le papier qu'il aurait effectivement acheté. Langlais a emprunté de l'institution financière à son propre compte. Mercier n'a pas utilisé l'argent versé dans son compte pour lui-même. Selon le juge, dans ses instructions aux jurés, rien n'a prouvé que Mercier et Pacaud aient conspiré pour frauder le gouvernement. Le 4 novembre 1892, après cinq minutes de délibérations, les jurés sont unanimes pour acquitter Mercier et Pacaud des chefs d'accusation portés contre eux. L'acquittement est reçu favorablement par une partie importante de l'opinion publique.

La descente aux enfers prend-elle fin avec cet acquittement ? En un sens, oui, car Mercier est enfin libéré des accusations de nature criminelle portées contre lui et il est accueilli par des milliers de personnes lorsqu'il rentre chez lui à Montréal. Mais non, pour diverses raisons, la descente n'est pas terminée. Ainsi, au début de 1893, après son retour à l'Assemblée législative, le gouvernement l'accuse d'avoir mis dans son compte de banque une somme de 30 000 \$ destinée à payer les ouvriers et des fournisseurs du chemin de fer de la baie des Chaleurs. Mais, Mercier a tout payé, n'a jamais utilisé ces fonds pour lui personnellement et, devant un comité de la Chambre, il finit par forcer la publication des reçus de ces paiements. Ainsi, encore, s'il est acclamé par beaucoup de gens, il n'est plus la grande vedette politique qu'il a été. Les acclamations sont plus un hommage à ses réussites passées qu'un levier pour reconquérir le pouvoir. D'ailleurs, plusieurs membres de son parti se sentent mal à l'aise de l'accueillir lors de son retour à l'Assemblée nationale. Il ne peut s'empêcher de comprendre qu'il ne retrouvera jamais plus son rôle de chef et de premier ministre. Il voit aussi qu'une autre grande vedette libérale occupe de plus en plus de place sur la scène politique canadienne en la personne de Wilfrid Laurier. Il sent la férocité continue de ses adversaires à son endroit et la diversité de tels adversaires, la coalition informelle du clergé catholique et de nombreux Anglo-protestants qui l'a fait battre aux élections de 1892. Enfin, il sait qu'il est malade et que sa maladie, le diabète, ne pardonne pas.

Chant du cygne

Pourtant, Mercier ne capitule pas ni ne s'efface subitement. Le 3 février 1893, il revient prendre son siège de député à l'Assemblée législative. Quelques jours plus tard, il prononce un discours sur le dossier des asiles d'aliénés. Il est aussi l'objet de critiques, d'insultes,



d'injures des députés ministériels. Cela dure et se répète. Lors de l'une de ses dernières présences en chambre, le 10 novembre 1893, il dénonce avec virulence les persécutions dont il est l'objet et rappelle que l'on n'a jamais pu prouver sa culpabilité : « *Pendant deux ans, on a cherché à nous chasser de la vie politique au moyen de commissions royales et de procès criminels, par des accusations auxquelles le procureur général ajoutait l'autorité de son serment et, qu'à sa courte honte, il n'a pu soutenir. Les cours criminelles ont déclaré que les accusations portées contre moi n'étaient pas fondées. Ceux qui ont été traînés devant les tribunaux n'étaient pas coupables ; les coupables étaient les accusateurs. Accusé dans l'affaire de la baie des Chaleurs, je me suis procuré les reçus démontrant que j'avais payé jusqu'au dernier sou.* » Dans le même discours, il démontre l'inefficacité du gouvernement conservateur et la valeur de ses propres politiques.

S'éloignant des travaux parlementaires, Mercier demeure une figure publique et politique capable de grandes interventions sur des enjeux fondamentaux. Ainsi, il consacre au cours de l'année 1893 plusieurs discours à la question de l'indépendance du Canada. À cette époque, il faut le rappeler, le Canada est, juridiquement et politiquement, une colonie britannique : il jouit de l'autonomie interne, du « Home Rule », et de la capacité générale de s'administrer lui-même. Cependant, il n'a pas la pleine personnalité internationale, il ne peut négocier lui-même ses traités avec d'autres pays, et il demeure sujet aux lois qu'adopte le Parlement de Londres. En fait, il faudra attendre l'adoption en 1931 du Statut de Westminster pour que le Canada devienne pleinement souverain. Honoré Mercier, pour sa part, rêve de l'indépendance du Canada depuis ses années de journalisme au *Courrier de Saint-Hyacinthe*. Il a évoqué l'idée à plusieurs reprises, par exemple lors de l'ouverture de la session de 1888 ou dans un entretien avec un journaliste français. Mais, d'autres combats politiques plus pressants ont retenu son attention et ses énergies tout au long de sa carrière politique. Libéré des contraintes liées à la fonction de premier ministre, il revient à l'enjeu.

Le 4 avril 1893, au parc d'attractions Sohmer de Montréal, devant plusieurs milliers de personnes ayant payé pour l'entendre (les bénéfices étant destinés au financement du projet de Monument national de la rue Saint-Laurent dont le promoteur est un allié politique, Laurent- Olivier David), Mercier, invité par la Société Saint-Jean-Baptiste, prononce un



discours de deux heures sur le thème de l'avenir du Canada. Il y a, pour Mercier, trois avenir possibles : *statu quo*, annexion aux États-Unis et indépendance entière.

Le choix du *statu quo* est sans avenir. Si, dans le cadre fédéral de l'AANB, on a développé des grandes voies de communication et constitué un pays de grande dimension, on se heurte maintenant à un marché intérieur canadien qui est insuffisant pour permettre une expansion continue des manufactures et de l'exploitation des ressources naturelles, ce qui réduit la prospérité collective. L'insertion à titre de colonie dans les circuits commerciaux inhérents à l'Empire britannique limite aussi les possibilités d'expansion économique. Ainsi, constate-t-il, « *la production excède de beaucoup la consommation indigène. Cet excès de production, qui avilit les prix, entrave la marche progressive de notre commerce et de notre industrie, ne peut avoir de remède efficace que dans l'extension de nos relations commerciales avec les pays étrangers. Or, tant que nous persisterons dans le statu quo, tant que nous resterons une colonie, nous ne pourrons jamais augmenter nos relations d'affaires avec les pays étrangers.* »

Une deuxième possibilité est l'annexion aux États-Unis. Elle n'a pas la faveur de Mercier, du moins pas dans l'immédiat. Assurément, l'annexion procurerait au Canada des avantages. Sur le plan matériel, Mercier évoque évidemment l'immense marché que représentent les États-Unis, l'encouragement donné aux industries américaines à s'installer au Canada, la pression à la hausse des salaires versés aux ouvriers du fait d'une grande expansion économique, la réduction dans le grand ensemble fédéral américain du poids de la dette publique du Canada, l'accès à un grand bassin de capitaux pour mettre en valeur les richesses naturelles canadiennes, l'action d'une diplomatie efficace pour ouvrir des marchés étrangers pour les ressources naturelles et les biens manufacturés canadiens, etc. Il y aurait aussi des avantages moraux à l'annexion : la liberté de religion, la tolérance générale de la population habituée à côtoyer des immigrants venus de tous les pays du monde, l'autonomie des législatures d'État qui ne sont pas soumises à un pouvoir fédéral de désaveu. En ce qui concerne la survie culturelle des Canadiens français, il ne faut pas s'inquiéter indûment : comme le montre l'expérience des Franco-Américains, il est possible de conserver sa langue aux États-Unis. Par ailleurs, il n'y aurait pas vraiment de



différence entre l'obligation de parler anglais pour être compris au Parlement d'Ottawa et l'obligation éventuelle de parler anglais pour être compris au Congrès de Washington !

La préférence personnelle de Mercier va à l'indépendance totale du Canada qui se justifie tant par le patriotisme que par l'intérêt économique. Un Canada indépendant sera pleinement responsable de négocier tous les traités commerciaux susceptibles de lui ouvrir les marchés étrangers dont son économie a un si grand besoin. L'abondance de ses ressources naturelles rend le pays parfaitement capable d'être indépendant de toute métropole coloniale. Un Canada indépendant attirera encore plus d'immigrants, soit ceux qui actuellement vont aux États-Unis ou ailleurs, plutôt que d'émigrer dans une colonie britannique. Il en ira de même pour les capitaux.

Ainsi, Mercier ne se gêne pas pour faire de la recherche de la prospérité un test décisif pour les diverses possibilités de régime politique. Mais, choisir la liberté pour elle-même est toujours justifié :

Debout, comme un homme libre sur la terre libre de l'Amérique, je défends la cause sacrée de mes compatriotes, quelles que soient leur race ou leurs croyances religieuses, et je demande pour tous, hommes, femmes et enfants, l'émancipation coloniale et la liberté. [...] J'ai voulu [...] vous démontrer ce que pouvait être notre patrie, ce Canada cher à tous les cœurs [...] Vous avez la dépendance coloniale, je vous offre l'indépendance ; vous avez la gêne et la misère, je vous offre la fortune et la prospérité ; vous n'êtes qu'une colonie ignorée du monde entier, je vous offre de devenir un grand peuple, respecté et reconnu parmi les nations libres.



Wilfrid Laurier, premier ministre du Canada (1896-1911). Source : Wikimedia Commons, domaine public.

Vivement applaudi par l'auditoire, Mercier se sent en quelque sorte moralement mandaté pour poursuivre la promotion de son idée d'indépendance du Canada. Le discours n'est pas bien accueilli au Canada anglais et Laurier se tient à distance. Par son appel passionné à l'indépendance du Canada, Mercier explicite un enjeu qui préoccupera les Canadiens français jusqu'au milieu du XX^e siècle. Cela le met-il en contradiction avec son attachement à un Canada français francophone et catholique ? Comme l'écrit le politologue Gérard Bergeron, Mercier a toujours été critique du fédéralisme canadien, mais « *en restant toujours en deçà d'un séparatisme conséquent* ». À la fin de sa vie, le

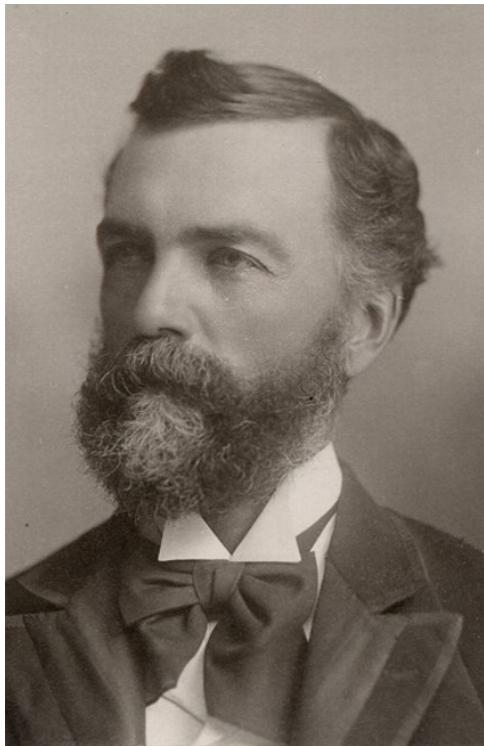
combat le plus urgent, pour Mercier, est d'amener le Canada au même type d'indépendance politique que celle dont jouissent les anciennes colonies américaines des pays européens, celle des États-Unis depuis la fin du XVIII^e siècle, celle conquise par les républiques d'Amérique latine au début du XIX^e siècle.

Pendant l'été de 1893, Mercier voyage et prend la parole en Nouvelle-Angleterre où il demeure un personnage respecté que l'on reçoit en héros. Dans ses voyages aux États-Unis, Mercier parle de la langue française et il parle de l'indépendance du Canada. Du 22 au 25 août, il participe à Chicago à la dix-huitième convention nationale des Franco-Américains, tenue dans le cadre de l'Exposition universelle célébrant le 400^e anniversaire de l'arrivée de Christophe Colomb au Nouveau Monde, mais cela ne se fait pas sans difficulté. En effet, il est accrédité par le président de la Société Saint-Jean-Baptiste de Boston ; le commissaire du Canada à l'exposition s'y oppose ; il faudra un vote majoritaire des délégués pour que Mercier participe de plein droit. Il en profite pour prononcer un discours sur l'utilité de la langue française, mais le conclut en exprimant son espoir de voir l'indépendance du Canada. Plusieurs journaux critiquent ces péripes et accusent Mercier, comme *La Presse*,



de chercher à se refaire un capital politique. Mercier se défend en disant qu'il n'a jamais dénigré le Canada dans ses discours et qu'il poursuit sur la lancée du « mandat » tiré de son discours du parc Sohmer.

Le 28 décembre 1893, Mercier prononce un dernier plaidoyer *pro domo* à l'Assemblée législative. Un débat acrimonieux est engagé sur l'allocation de crédits pour la colonisation qui avantageait excessivement les comtés ayant élu des députés conservateurs. On s'enferre dans la procédure. Mercier en appelle d'une décision du président de l'Assemblée ; le président maintient sa décision ; Mercier en appelle de ce refus ; la Chambre valide majoritairement la décision du président ; celui-ci enjoint à Mercier de se taire. Alors, Mercier reprend la parole farouchement et intervient pour se défendre vigoureusement contre le sort que le président et la majorité de l'Assemblée législative lui infligent depuis des mois. Au cours de la suite du débat, il dénonce toutes les misères que ses adversaires lui ont fait subir et il défend à nouveau certaines de ses actions les plus importantes. Il souligne entre autres le contraste éclatant entre le respect que lui ont témoigné les chefs d'État des pays européens auprès desquels il a fait la promotion de la province de Québec et la petitesse et la mesquinerie jalouses de ses adversaires politiques qui, au même moment, l'ont traîné dans la boue en le calomniant à répétition. Une dernière fois, il stigmatise ses adversaires et affirme très éloquemment et de façon saisissante son honneur et sa dignité : « *De ce que je me suis soumis à tout avec philosophie, croyez-vous que je n'ai pas souffert ? J'en appelle à tout homme de cœur pour dire si je n'ai pas été victime d'une odieuse persécution. Mais mon honneur a été sauvé : mes pairs, mes juges m'ont acquitté ; on n'a pas pu prouver que j'eusse touché un sou des deniers publics ! Aussi le peuple m'a porté en triomphe, m'a fait des ovations. Où étiez-vous alors mes persécuteurs ? Cachés au fond de vos demeures, dans la crainte et l'humiliation ! Vous aviez voulu piétiner mon cadavre ! Regardez-le, ce cadavre ! Regardez-le face à face, il se dresse devant vous pour vous dire : "Vous m'avez tout enlevé ; tout ce que je possédais au monde, jusqu'à ma bibliothèque, mes chers livres amassés depuis trente-cinq ans, tout a été vendu, tout, sauf mon honneur ! Et mon honneur, sachez-le, je le défendrai comme un lion, seul contre vous tous, fassiez-vous dix, fassiez-vous mille !..."* »



Israël Tarte (1848-1907). Source : Wikimedia Commons, domaine public. Photo : J.E. Livernois.

L'année 1894 est marquée d'autres interventions de Mercier dans les affaires publiques, par exemple contre les lois de fermeture des écoles françaises du Manitoba et du Nord-Ouest pour lesquelles, dit-il, les évêques auraient dû demander le désaveu au gouvernement fédéral. Cette critique lui vaut l'accusation d'être un « insulteur » des évêques. Mais, sa santé se dégrade. Il ne travaille pratiquement plus et ses associés avocats le font vivre. Le 6 août, il quitte son bureau d'avocat pour la dernière fois. Il fait son testament devant deux notaires le 20 août. Il y écrit notamment qu'il meurt en communion avec l'Église catholique et aussi cet aveu important : « *Je pardonne à ceux qui m'ont fait du mal, et je demande pardon à ceux que j'aurais offensés, soit dans ma vie privée, soit dans ma vie politique.* » Il

accepte de recevoir la visite de son grand adversaire Joseph-Adolphe Chapleau ; les deux hommes se réconcilient et se pardonnent réciproquement les blessures qu'ils se sont infligées. D'autres adversaires politiques lui rendront visite. Le 3 octobre, il reçoit par télégramme la bénédiction du pape Léon XIII.

Il oppose une longue et tenace résistance à la maladie, d'abord à l'hôpital où on le transporte le 7 octobre, puis à la maison où il revient quelques jours plus tard. Finalement, Mercier meurt le 30 octobre 1894. Des dizaines de milliers de personnes lui rendent un dernier hommage.

Contemporain, critique, admirateur de Mercier, sans bénéficier de l'avantage du recul historique, Israël Tarte caractérise de manière éclairante la substance du personnage :



Je l'ai dit déjà : M. Mercier a la « passion française », il croit à notre droit de former sur ce continent un groupe homogène qui conservera ses traditions, sa langue, sa foi. Quiconque touche à cette croyance est, à ses yeux, l'ennemi ! Dans toutes les questions françaises, il a été invariablement et quand même du côté de sa race. Il a poussé très loin, trop loin parfois, à mon avis, l'affirmation de cette idée. Mais, elle est fixe chez lui, et les haines qu'elle lui a attirées ne l'ont pas déracinée de son esprit. Il considère la province de Québec comme le pivot des groupes français disséminés ici et là, et il estime que le devoir de nos hommes politiques est d'avoir l'œil ouvert sur nos compatriotes, où qu'ils soient en Amérique. [...] Il n'y a aucun doute que la question Riel jeta M. Mercier dans une orientation différente, toute différente de celle qu'il avait prêchée dans les trois ou quatre années précédentes. Il avait préconisé une politique d'économie. Il poursuivit une politique de dépenses considérables. Il croyait que la province et la race française venaient d'être méconnues, bafouées et méprisées, et il se dit : « Je vais l'équiper pour les luttes à venir, je vais construire des chemins de fer, des ponts, je vais répandre l'instruction publique par les écoles du soir pour le peuple, par des dotations supplémentaires aux collèges, aux couvents, etc. » [...] Il voulait qu'il fût entendu et compris que le chef catholique d'un gouvernement dans la province de Québec a le droit et le devoir d'arborer ses couleurs. M. Mercier croit que pour rester français, il nous faut rester catholiques : il a agi en conséquence.

Cela dit, malgré une vision politique articulée et ambitieuse, malgré de grands talents politiques, malgré une éloquence capable de faire comprendre le sens de son action politique, malgré de multiples réussites, malgré un triomphe électoral éclatant en 1890 qui lui livrait le pouvoir pour cinq ans, Honoré Mercier a connu très rapidement une fin politique pathétique et même tragique. Plus que des capacités politiques et des manœuvres de ses nombreux adversaires, Mercier a été défait parce qu'il a été l'auteur de sa propre destruction politique, et ce, de deux façons.

D'une part, comme l'annonçait un journal opposé à Mercier après les élections de 1890 en écrivant que « *c'est par son entourage que le gouvernement Mercier périra* », il est visible qu'il a négligé de contrôler efficacement certains personnages agissant en son nom,



comme Ernest Pacaud. Cela lui est reproché dès avant les élections de 1890, pas seulement par des adversaires mais aussi par des partisans et des militants libéraux. Plus le temps avance, plus Mercier devient sourd aux critiques amies qui le mettent en garde contre des dérives administratives et de possibles scandales. Cette indifférence à la critique désole ses amis et détache de lui des alliés. Comme l'écrit son biographe Rumilly, « *Mercier, au faîte de sa puissance, n'admet plus les résistances. Il n'admet plus l'indépendance. [...] Et les courtisans l'entretiennent dans cet état d'esprit.* » L'accumulation de triomphes l'amène à se conduire en grand seigneur indifférent à la critique. Aussi, à l'été 1891, à son retour triomphal de son deuxième voyage en Europe, couvert de décorations, ce sont les manœuvres de Pacaud, menées à son insu certes, mais sous sa responsabilité, qui offriront à ses adversaires l'occasion inespérée de le faire tomber. Assurément, du Sénat au lieutenant-gouverneur Angers, ce sont ses adversaires conservateurs qui montent à l'assaut de Mercier et avec suffisamment de force pour provoquer sa chute. Mais cela leur est rendu possible parce que les manœuvres et les magouilles de Pacaud, l'homme de confiance du premier ministre pour les affaires du parti et le patronage, ont éclaboussé celui qui se croyait inatteignable et l'ont fait voir sous un jour très défavorable. Quand surviennent les révélations de l'homme d'affaires Armstrong confirmant qu'il a remis à Pacaud la majeure partie du dédommagement que lui a versé le gouvernement du Québec pour compenser l'annulation du contrat de construction du chemin de fer de la baie des Chaleurs, quand il est révélé que Pacaud a littéralement tordu le bras au vice-premier ministre Garneau pour produire le paiement de 175 000 \$ réclamé par Armstrong, quand les journaux s'emparent de l'affaire et multiplient les questions souvent embarrassantes, quand le lieutenant-gouverneur Angers exige des explications, Mercier se terre chez lui d'abord, puis balbutie des explications où il s'empresse de désavouer ses associés politiques. Mais le mal est fait et c'est d'abord son entourage non correctement contrôlé qui met Mercier en très mauvaise posture politique. Mercier, écrit Rumilly, « *se décharge des tracas de la cuisine politique sur des amis habiles, Ernest Pacaud, Charles Langelier et d'autres. Cependant, cette cuisine comporte bien des ragoûts douteux, suspects aux gens de vertu rigide. On parle à mots couverts de scandales dans lesquels des amis de Mercier seraient compromis.* » Il en paie le prix. Mais il y a plus.



Au fil des ans, Mercier développe un style de vie et un style tout court qui le couleront aux yeux de l'opinion publique et qui le ruineront à la fois financièrement et politiquement. Mercier a du panache. Il a le sens du spectacle, de la parade, de l'apparat, il valorise la grande éloquence, toutes choses qu'un politicien peut toujours utiliser pour séduire l'électoralat et consolider son pouvoir. Il se délecte des honneurs et des décorations. Il développe le goût pour un grand train de vie, comme il l'illustre en se portant acquéreur, après plusieurs autres résidences, d'un domaine à Sainte-Anne-de-la-Pérade qu'il baptise du nom de Tourouvre. Il y reçoit élégamment et richement quantité de grands personnages, de la cantatrice Albani à des aristocrates tels le comte de Paris ou le duc de Lévis. C'est aussi là que se tient la fastueuse réception pour les zouaves qu'il décorera au nom du pape Léon XIII. Il voyage et vit en grand seigneur. Il tient table ouverte dans plusieurs restaurants de qualité où les factures s'accumulent. Il s'habille de façon recherchée et coûteuse. Il entretient des courtisans. Il dépense sans beaucoup compter ses deniers. Il subit l'ivresse des hauteurs de la société et du pouvoir, comme les plongeurs subissent celle des profondeurs. Il ne lui suffit pas d'être le « grand Mercier », il se laisse aller à devenir « Mercier le magnifique » : « *Mercier passé si vite de la petite bourgeoisie à la toute-puissance se laisse étourdir par l'encens.* » Il s'endette envers de multiples fournisseurs de biens et de services ou, à tout le moins, étire excessivement son crédit. Tout cela tient aussi longtemps qu'il est au sommet du pouvoir. Mais cela ne le rend pas sympathique auprès de nombre de personnes. Vivre en grand seigneur l'éloigne de la réalité de tout le monde et, surtout, des réalités de la vie politique. Et cela le rend de plus en plus vulnérable. Quand débutent ses difficultés politiques à la fin de l'été 1891, quand le lieutenant-gouverneur lui retire sa confiance le 16 décembre 1891, c'est le signal de la curée politique et financière, c'est la chute de l'homme politique qui s'enveloppe de la faillite financière de la personne privée et accélère la descente aux enfers. Comme l'écrit Gérard Bergeron : « *Il ne manquait plus que le parfum du scandale brut et prouvé, pour qu'une grande partie de la population déconsidère pour longtemps, sinon à jamais, le plus populaire des chefs politiques que la société québécoise avait eus depuis Papineau.* » Mercier n'a contrôlé ni son entourage politique ni ses propres appétits ; il s'est fait l'agent le plus efficace de sa propre chute. Icare a voulu voler trop haut. La tragédie de Mercier est celle d'un politique brillant qui,



Monument à Honoré Mercier, Québec.
Source : Wilfredor, Wikimedia Commons,
CC BY-SA 4.0.

Certes, il a été chassé du pouvoir. Cependant, la force avec laquelle il se défend et sa volonté de reparaitre sur la scène publique et d'y traiter avec lucidité, passion et vision du destin de la nation canadienne-française concourent à lui procurer une mesure de réhabilitation publique. Les 60 000 ou 70 000 personnes qui assistent à ses funérailles à Montréal démontrent qu'il pourra redevenir « le grand Mercier », ce que la postérité a reconnu.

par l'effet conjugué de sa vanité étourdie et de ses appétits mal bridés, a fourni à des adversaires toutes les armes qui leur manquaient pour l'abattre.

Cela dit, une fois tombé, Mercier n'abandonne pas. Il prononce des discours importants au Québec et aux États-Unis. Il fait toujours preuve d'envergure intellectuelle et de vision politique. Il demeure viscéralement attaché au peuple canadien-français où qu'il se trouve en Amérique, à sa religion catholique et à sa langue française, et à la province de Québec qui est son cadre politique le plus important. S'il a erré et s'il a fait preuve de vanité, il a subi des épreuve purificatrices. L'acharnement avec lequel ses ennemis essaient de le traquer et de le détruire finit par échouer.



En savoir plus

- ▶ Jonathan Livernois (invité), Jacques Beauchamp (animateur), « [Honoré Mercier, la voix rassembleuse du Canada français](#) », *Aujourd'hui l'histoire*, Radio-Canada, 4 novembre 2019.
- ▶ Claude Corbo, *Honoré Mercier par lui-même. Fiction historique*, Montréal, Del Busso, 2016, 231 p.
- ▶ Honoré Mercier, *Discours 1873-1893. Sélection, édition et présentation de Claude Corbo*, Montréal, Del Busso, 2015, 429 p.
- ▶ Honoré Mercier, *Dis-moi que tu m'aimes. Lettres d'amour à Léopoldine, 1863-1867. Texte établi et annoté par Georges Aubin et Renée Blanchet*, Notre-Dame-des-Neiges, Éditions Trois-Pistoles, 2013, 302 p.
- ▶ Pierre Couture, *Honoré Mercier, l'un des plus grands premiers ministres du Québec*, Montréal, Michel Brûlé, 2008, 170 p.
- ▶ Gérard Bergeron, *Révolutions tranquilles à la fin du XIX^e siècle. Honoré Mercier, Félix-Gabriel Marchand*, Montréal, Éditions Fides, 1997, 230 p.
- ▶ Gilles Gallichan, *Honoré Mercier. La politique et la culture*, Sillery, Éditions du Septentrion, 1994, 212 p.
- ▶ Pierre Dufour et Jean Hamelin, « [Mercier, Honoré](#) », *Dictionnaire biographique du Canada*, vol. 12, Université Laval et University of Toronto, 1990.
- ▶ Pierre Dufour, *L'administration Mercier, 1887-1891. Anatomie d'une légende*, mémoire de maîtrise (histoire), Université d'Ottawa, 1980, 368 p.
- ▶ Pierre Charbonneau, *Le projet québécois d'Honoré Mercier*, Saint-Jean-sur-Richelieu, Éditions Mille roches, 1980, 254 p.
- ▶ Robert Rumilly, *Honoré Mercier et son temps*, Montréal, Éditions Fides, 1975, 2 tomes.
- ▶ J. R. Miller, « [Honoré Mercier, la minorité protestante du Québec et la loi relative au règlement de la question des biens des jésuites](#) », *Revue d'histoire de l'Amérique française*, volume 27, numéro 4, mars 1974, p. 483-507.
- ▶ Paul Desjardins et L.-M. Gouin, *Deux aspects d'Honoré Mercier : le collégien, l'ancien élève*, Montréal, 1940, 46 p.
- ▶ Avila Bédard, *Honoré Mercier, patriote et homme d'action*, Montmagny, 1935.
- ▶ Philippe Roy, (éd.), *Devant la statue de Mercier ; discours et récits de l'inauguration du monument*, Québec, 1912, 133 p.
- ▶ Honoré Mercier et J. O. Pelland, *Biographie, discours, conférences, etc. de l'Hon. Honoré Mercier (...)*, Montréal, 1890, 814 p.
- ▶ Honoré Mercier, *Esquisse générale de la Province de Québec*, Québec, 1889, 64 p.